

CAI IA51
I 54
Vol. 21, #4

STORAGE
561/G/149

CAI IA 59 I54 V.>
a31187 011752456b

INDIAN NEWS

Vol. 21 No. 4

July 1980 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029

Section 12. (1) (b)

Gov't ready to lift controversial clause

UNIVERSITY OF WATERLOO
80 09 051
ARTS LIBRARY

OTTAWA (July 24, 1980) — Hon. John Munro, Minister of Indian Affairs, has announced that, where requested to do so by Band councils, the government will suspend certain sections of the Indian Act which discriminate against Indian women who marry non-Indians, and their children.

The Indian Act now provides that, where Indian women marry non-Indians, they and their children lose the legal status and rights of Indians. However, where Indian men marry non-Indians, their status as Indians is unaffected and their spouses gain Indian status.

"This situation has come under attack from many quarters, both among Indian people and among non-Indians," Mr. Munro said in a statement.

"In light of this situation, the Government feels that it must be prepared to act upon the wishes of Indian Bands. If they desire changes in this provision now and request the Government to act, we will endeavor to accommodate them.

"Therefore, I wish to announce that, where requested to do so by a Band council or group of Band councils, the Government is prepared to suspend these provisions of the Act with respect to the status of women of the petitioning Band or Bands, as well as of their children.

"The Indian Act has had for some time the provision that the Government may declare that any portion of the Act does not apply to any Indians or group or Band of Indians. In particular circumstances, this provision has been applied from time to time.

"Recent examples of the use of these powers under Section 4 subsection 2 of the Act concerned members of a number of Bands in Quebec. Some of the members of these Bands had lost their status as Indian under provisions of the Act.

"At the request of the Band council, the Government, on my recommendation, invoked the powers of section 4 subsection 2 and suspended the provisions of Section 12 (1) (a) (iv). In effect, that section no longer applied

(continued on page 6)



Photo by Gibbons-DIAND

Mercury pollution report considers remedial action

OTTAWA — A federal/provincial report released by federal Environment Minister John Roberts, Ontario Environment Minister Harry Parrott and Ontario Natural Resources Minister James A.C. Auld identifies

possible remedies to speed up restoration of the mercury-contaminated Wabigoon-English river system.

\$300,000 study

The interim report, "Mercury Pollution in the Wabigoon-English River System of Northwestern Ontario and Possible Remedial Measures", summarizes the first year of a two-year \$300,000 study. It was prepared under the direction of a six-member team of federal and provincial scientists and engineers.

The purpose of the coordinated study is to identify ways of reducing high mercury levels and to investigate the source, transport, distribution and biochemistry of mercury in the river system.

The report presents the following tentative conclusions:

- 1) The major source of mercury contamination in the river is the 10 tons of mercury released in effluent from the Dryden pulp and paper complex prior to the application of Environment Ontario Control Orders in 1970.
- 2) Mercury in effluent from the Dryden plant has been reduced to one percent of previous levels by those orders, but is still five times the

amount attributable to natural sources.

3) Mercury trapped in the riverbed between Dryden and Clay Lake is being transformed into methylmercury (an organic compound of the metal easily absorbed by plants and fish); released into the water and transported downstream. The five tons of mercury that have accumulated in this sediment are a continuing source of contamination.

4) Mercury levels in fish in the Wabigoon River and in some species of fish in parts of the English River from Ball Lake to Umfreville Lake will continue to exceed the guidelines for human consumption for several decades, unless effective remedial action is taken. The federal guideline for the sale of fish is a maximum level of 0.5 parts per million and Environment Ontario recommends that fish with mercury concentrations over 1.5 parts per million should not be consumed in any amount.

Over the next four years, the report notes, modernization of the Dryden plant and installation of waste-water treatment facilities, as required by the Ontario Ministry of the Environment, are expected to reduce the amount of mercury currently entering the river.

While mercury is no longer used in the plant, trace levels are still in the system and escape to the river.

The report says that if Clay Lake and the river system beyond are to be restored, the release of mercury from the riverbed above Clay Lake must be stopped. Remedial measures considered in the report include dredging the contaminated sediments or flushing them into a chain of man-made ponds, followed by removal or chemical treatment. The limitations of these measures as described in the report are very high cost, limited effectiveness or perhaps damaging ecological side effects.

costs shared

The study is being conducted under a cost-sharing agreement between Canada and Ontario dated June 5, 1978 under the terms of the Canada Water Act. The federal/provincial team is continuing research to establish a firmer basis for the conclusions of the study. The final report will be issued in the spring of 1981.

INDIAN COUNTRY NAMES
YELLOWKNIFE, N.W.T. — Named for an Athapaskan tribe who made tools from the yellow-tinged native copper.

Canada Post / Canada Postage / Troisième classe / Ottawa OMB / KIA 0M8

01

ONT

0041210 A DEPT 0001
GOVT PUB ARTS LIB
DANA PORTER ARTS LIB
UNIV OF WATERLOO
WATERLOO
N2L 3G1

Affaires indiennes et du Nord Canada

LE GOUVERNEMENT EST PRÊT À SUPPRIMER LA DISCRIMINATION

OTTAWA (le 24 juillet 1980) — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable John Munro a annoncé, qu'à la demande des conseils de bande, le gouvernement suspendra l'application de certains articles de la Loi sur les Indiens portant préjudice aux femmes indiennes qui épousent des non-Indiens, ainsi qu'à leurs enfants.

La Loi sur les Indiens stipule actuellement que lorsqu'une femme indienne épouse un non-Indien cette dernière et ses enfants perdent leur statut juridique et leurs droits légaux d'Indien. Toutefois, lorsqu'un Indien épouse une non-Indienne, il conserve son statut et sa femme obtient le statut d'Indienne.

"Cette situation a été condamnée de toutes parts, tant parmi les Indiens que parmi les non-Indiens", a déclaré M. Munro.

"A la lumière de cette situation, le gouvernement estime qu'il doit être prêt à réaliser les désirs des bandes indiennes. Si elles désirent maintenant que des modifications soient apportées à cette disposition et si elles demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires, nous tenterons de répondre à leurs désirs.

"Je veux, par conséquent, annoncer que, sur demande d'un conseil de bande ou d'un groupe de conseils de bande, le gouvernement est prêt à suspendre l'application de ces dispositions de la Loi en ce qui concerne le statut des femmes de la bande ou des bandes requérante(s), ainsi que celui de leurs enfants.

"La Loi sur les Indiens a contenu, depuis quelque temps, une disposition

stipulant que le gouvernement peut déclarer que la Loi ou une partie de cette dernière ne s'applique pas à un Indien ou à un groupe ou une bande d'Indiens. Dans certains cas, cette disposition a été appliquée de temps en temps.

"On a dernièrement eu recours aux pouvoirs conférés en vertu du paragraphe 4 (2) de la Loi dans le cas des membres d'un certain nombre de bandes au Québec. Certains membres de ces bandes avaient perdu leur statut d'Indiens en vertu des dispositions de la Loi.

"À la demande du conseil de bande et sur ma recommandation, le gouvernement a invoqué les pouvoirs du paragraphe 4 (2) et a suspendu l'application des dispositions du sous-alinéa 12 (1) a) (iv). En fait, ce sous-alinéa ne s'appliquait plus à ces Indiens.

"Certaines bandes et femmes indiennes ont manifesté leur mécontentement en ce qui a trait aux articles de la Loi privant les femmes indiennes de leur statut lorsqu'elles épousent des non-Indiens.

"À la demande de la bande, nous sommes prêts à suspendre l'application des articles de la Loi sur les Indiens qui les placent dans cette position et à suspendre, en même temps, l'application des articles de la Loi qui pourraient avoir des répercussions sur le statut de leurs enfants.

"Cette mesure est conforme à ma conception de la façon dont doit être régie une administration indienne. Le concept de l'administration indienne suppose que les gouvernements élus prennent d'importantes décisions concernant les membres de leurs bandes."



Les Indiens: la situation actuelle

OTTAWA — La situation matérielle des Indiens du Canada s'améliore régulièrement depuis les vingt dernières années mais, selon un rapport établi par le gouvernement fédéral, beaucoup d'entre eux se heurtent encore à de graves problèmes.

D'après l'étude, un document de référence réaliste de 153 pages destiné tant aux Indiens qu'aux fonctionnaires et autres personnes concernées, les quelque 300,000 Indiens du Canada ont une espérance de vie plus courte que celle des autres Canadiens et sont plus susceptibles de périr de mort violente. Le taux de suicide chez les Indiens est trois fois plus élevé que le taux national et l'alcoolisme continue à sévir; les conditions de vie inférieures à la norme canadienne et le nombre de plus en plus grand d'assistés sociaux Indiens sont deux facteurs à l'origine de cette situation.

Un aspect positif de l'étude portait sur l'évolution politique et culturelle au cours des vingt dernières années. Ainsi, dans le domaine politique, les auteurs ont signalé d'importants changements positifs et un progrès notable de l'administration par les conseils de bandes.

"Par ailleurs, selon le rapport, les

chefs indiens font preuve d'un scepticisme compréhensible relativement à la politique gouvernementale visant à renforcer le statut indien et à éviter l'assimilation, attitude qui est probablement primordiale si l'on veut préserver l'identité indienne."

Les vingt ou trente dernières années ont vu l'élimination des mesures législatives et administratives de suppression de la langue et de la culture indiennes et leur remplacement par des programmes qui visaient tout à fait le contraire. Non seulement ces mesures se sont traduites par une plus grande liberté pour les Indiens de déterminer leur propre identité culturelle, ce qui a entraîné un important progrès de l'expression culturelle des Indiens et une stabilisation de l'utilisation des langues indiennes, mais elles ont également eu pour effet de sensibiliser les non-Indiens à la culture indienne et à l'évolution actuelle de cette société.

(suite à la page 3)

Solutions possibles à la pollution par le mercure

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Environnement, M. John Roberts, son homologue de l'Ontario, M. Harry Parrott, et le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, M. James A.C. Auld, ont rendu public, un inventaire fédéral-provincial des moyens d'accélérer l'assainissement des rivières Wabigoon et des Anglais, polluées par le mercure.

Préparé par une équipe fédérale-provinciale de six chercheurs et techniciens, ce rapport résume les résultats obtenus au cours de la première année d'une étude de deux ans, qui coûtera 300 000 \$.

Cette étude conjointe vise à trouver les façons de réduire les hautes teneurs en mercure des cours d'eau et à déterminer l'origine, le transport, la répartition et la biochimie du mercure qui s'y trouve.

Les conclusions suivantes sont présentées à titre provisoire:

- 1) Les 10 tonnes de mercure rejetées par le complexe papetier de Dryden, avant l'entrée en vigueur des ordonnances antipollution d'Environnement Ontario en 1970, constituent la principale source de mercure dans la rivière.
- 2) Les apports de mercure par l'usine de Dryden ne sont plus que de 1% de ce qu'ils étaient, mais ils dépassent encore de cinq fois ceux d'origine naturelle.
- 3) Le mercure retenu dans les sédiments de la rivière, entre Dryden et le lac Clay, se transforme en méthylmercure (composé organique facilement assimilé par les plantes et les poissons) qui est libéré dans l'eau puis transporté vers l'aval. Les cinq tonnes de mercure ainsi accumulées constituent une source permanente de pollution.
- 4) Les teneurs en mercure des pois-

(suite à la page 7)



New Indian Health Program unveiled in Alberta

OTTAWA — Alberta Indians will be taking on responsibility for a large proportion of Indian health care programs according to an announcement made jointly by Health and Welfare Minister Monique Bégin and Joe Dion, President of the Indian Association of Alberta.

Bégin and Dion announced the formation of the Alberta Indian Health Care Commission to oversee the administration of several Indian health programs and to plan and implement a variety of new and existing health activities. The Commission will be

composed of five Commissioners, all Alberta natives, representing reserves from various parts of the province.

The federal government will provide contributions of up to \$2.5 million to Indian organizations in Alberta for the purpose of promoting and encouraging native self-determination in the delivery of health services. The figure includes \$1.91 million for the establishment of new alcohol treatment centres in the Slave Lake area and at Morley, as well as a detoxification centre on a St. Paul area reserve. In addition, \$590,000 will be provided annually for

the on-going administration of these projects as well as an Indian nurses' training program at Blue Quill and the provision of health workers at Indian friendship centres in Edmonton and Calgary. Agreement was also concluded on the construction of new medical centres at Hobbema, Saddle Lake and Sturgeon Lake reserves.

In commenting on the new Commission, Bégin praised the Indian Association of Alberta for its initiative and progressiveness and stated that the establishment of the A.I.H.C.C. represents a major step in the implementation of the government's Indian

Health Policy. It is hoped that the new health services structure will result in the formation of boards of health or similar organizations at the community level to assist the Commission in the planning and delivery of local health services.

Dion, who negotiated the new proposals on behalf of the Indian Association of Alberta, said that the Indians of the province are both ready and willing to undertake these and other activities in the health care field and that his organization is fully in support of the new Commission.

B.C. Band nets 12m payoff

OTTAWA (CP) — The federal government has introduced legislation that could result in a \$12-million payoff in natural gas revenues for the Fort Nelson Indian band in British Columbia.

Under the legislation, the B.C. government and the band will share revenues from fields beneath reserve lands.

Ottawa and B.C. signed an agreement in January after the band council

approved the deal. It now must be approved by Parliament and the provincial legislature.

The agreement is retroactive to Jan. 1, 1977, and ends a 20-year dispute between the province and the band over mineral and petroleum rights.

The dispute began in 1959 when the Fort Nelson Indians exercised an entitlement under an old treaty to take over five parcels of land as part of its

reserve. The province had issued gas exploration permits for one of those parcels.

Despite opposition from the federal government and the Indians themselves, the province kept subsurface rights to the land.

DISPUTE ESCALATED

The dispute escalated when natural gas production was begun in 1977. There now are two wells on the one parcel.

The new cost-sharing agreement was worked out the following year in line with the 1943 Indian Reserves Mineral Resources Agreement be-

tween the federal government and B.C.

Revenues owing the band from one of the gas wells was just over \$7 million. Interest on this amount increased the total to about \$8 million.

Another \$4.5 million will be paid on the second well, of which a small part is located beneath the reserve. It has been producing gas since 1961.

A band spokesman said about \$170,000 will go to the Prophet River band, south of Fort Nelson, which formally separated from Fort Nelson in 1974.

Conditions Report: A Survey

OTTAWA — *Canada's Indians have experienced steadily improving economic conditions over the past 20 years, but a report prepared by the federal government shows many of them still face grave problems.*

According to the report, a sobering 153-page reference work for Indians themselves as well as officials and others in the field, the more than 300,000 Indians have a substantially shorter life expectancy than other Canadians and are more prone to violent death. Their suicide rate is three times the national average; alcoholism remains rampant and all this is linked with substandard living conditions and increasingly disproportionate numbers receiving social assistance.

A positive aspect of the report focused on political and cultural development in the past two decades. On the political front, the study identified major positive changes, notable growth of band council government.

"At the same time, Indian leaders maintain a wholesome skepticism towards the intent of government policy to reinforce Indian status and avoid Indian assimilation, an attitude that is probably essential to ensure that Indian

identity is maintained" the report says.

The past 20 or 30 years has seen the elimination of legislative and administrative suppression of Indian language and culture and their replacement by programs designed to do just the opposite. Not only has this meant greater freedom for Indians to pursue their own cultural identity with the result that there has been a major increase in Indian cultural expression and a stabilizing of the use of Indian languages, but it also has made non-Indians more aware of Indian heritage and contemporary trends.

Indians and officials interviewed for the report suggested that, if the emphasis can be on rebuilding a foundation of a thriving Indian culture, many of the other problems, social and economic, should begin to improve faster than they have been in the past 20 years.

There remain, however, doubts about the effectiveness of government

programs. Interviewers heard complaints, for example, about "too much apparent haste to achieve results" and the destructiveness of welfare. As well, technical limits on some programs forestall adjustment to meet local priorities.

The study notes that federal spending on Indian programs has not kept pace with funding for other programs, increasing by only 14 per cent per capita in real terms since 1970-71 compared with 128 per cent in other federal social programs.

Total departmental spending on Indians is projected at \$809 million in the 1980-81 fiscal year compared with an actual \$223 in 1970-71 and approximately \$36 million in 1960-61 when the department was the Indian Affairs branch of Citizenship and Immigration.

Total federal spending on Indians actually is higher because funds from other departments come into play. These include cultural grants from the Secretary of State, health services from National Health and Welfare, Canada Mortgage and Housing, the Department of Regional Economic Expansion and Employment and Immigration. The last complete year given in the report is 1978-79 when Indian Affairs' spent \$659 million and other departments and agencies \$170 million, boosting the total to \$827 million.

Insofar as education is concerned, elementary enrolment is consistent with national trends. On the other hand, while secondary enrolment has more than doubled since 1965, the proportion of children enrolling has dropped dishearteningly since a 1972-73 peak. High school completion has improved modestly, but the Indian rate remains less than a quarter of the national rate.

The report suggests that "an inordinate proportion are being discouraged at the secondary level" because of a lack of on-reserve school facilities. However, it says Indians definitely are interested in education, citing the increased attendance at universities, community colleges and government training centres.

Recent estimates, which vary widely because of an absence of reliable surveys, of Indian unemployment range from 35 to 75 per cent. A major hurdle evidently is Indians' basic preference for working close to home, an essentially rural job market that is unable to satisfy demand.

The reports suggests that a partial answer to the unemployment problem lies in development of the potential of Indian lands, which traditionally have been used at a bare subsistence level in most cases. Reserves have a potential for development of agriculture, forestry, hunting and general recreation. As well, the subsurface mineral potential has grown markedly, especially where oil and natural gas are concerned.

Since 1972, Indian revenues from this source have increased about tenfold, reaching \$103 million in 1978-79. There also are good to excellent proven deposits of metallic, non-metallic and structural (such as sand and gravel) minerals to be exploited.

"Although the development of Indian businesses and economic enterprises is not expected to satisfy the immediate need for jobs on reserves, there appears to be considerable scope for a larger, more stable and integrated reserve-based Indian economy," the report states.

"The increasing experience of

(continued on page 3)

INDIAN NEWS

A/Editor
Gilbert Oskaboosé

French Editor
Yves Assiniwi

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News
Ottawa, Ontario K1A 0H4
phone (819) 994-1226

Les éditorialistes à la rescousse

Par Gilbert Oskaboose

Dans la plupart de leurs batailles contre les troupes canadiennes, les vestes rouges, les différents gouvernements et les bureaucraties en tous genres, les Indiens se sont trouvés seuls pour vaincre, perdre ou faire match nul.

Aujourd'hui, à la suite de la publication d'une enquête effectuée par le Ministère des Affaires Indiennes, une artillerie lourde impressionnante s'est mise en batterie derrière les lignes indiennes.

Les éditorialistes de certains grands journaux quotidiens du Canada, ont pris position à l'appui des Indiens et se battent maintenant avec rage.

"Être Indien au Canada, écrit le *Toronto Daily Star*, c'est être pauvre, mal éduqué, mal logé, chômeur, malade, enclin à la violence, à l'alcoolisme et à une mort prématurée."

"La situation lamentable de nos Autochtones décrite dans une nouvelle étude préparée par le Ministère est une honte pour notre pays."

"Ce qu'il y a de plus honteux, c'est que l'étude ne contient rien de nouveau. L'état épouvantable de désespoir et de dépendance, qui afflige un grand nombre des 300,000 Indiens (inscrits) du Canada, existe depuis des décennies et a souvent été mis en évidence dans le passé."

"Pour rendre les choses encore pires, les \$1,3 milliards de dollars que l'on dépense annuellement n'ont pas fait grand-chose."

"Par exemple : "Ottawa dépense \$230 millions pour le bien-être des Indiens; l'étude indique que cette aide a renforcé leurs sentiments de dépendance au lieu de les inciter à compter sur eux-mêmes."

"Seulement 20 pour cent des enfants indiens terminent leurs études secondaires; la participation indienne à l'enseignement post-secondaire, représente la moitié du taux national, bien que \$147 millions provenant des contribuables soient consacrés à l'éducation des Indiens."

"Ottawa a dépensé \$40 millions pour le logement et pourtant, la moitié des logements indiens n'ont ni l'eau courante, ni cabinet de toilette."

"L'espérance de vie d'un Indien est de dix ans plus courte que celle de tout autre Canadien; les morts violentes sont trois fois plus nombreuses que la moyenne nationale et les suicides, six fois plus nombreux."

Le journal prestigieux *Globe and Mail*, de Toronto a titré son éditorial: *Une véritable mise en accusation*, il

s'est attaché à dissiper la notion très répandue quoiqu'erronée, que "tous les efforts ont été faits pour améliorer le bien-être des Indiens et qu'un montant disproportionné d'argent a été dépensé pour aider les Autochtones indiens à survivre au sein d'un pays de culture étrangère."

"La vérité ajoute le *Globe*, "est que les fonds ont été misérablement disproportionnés." "Un rapport du gouvernement fédéral...indique...que les dépenses fédérales effectuées pour les Indiens, sont restées dramatiquement en arrière de celles consacrées au reste de la société. Entre 1970 et 1979, les fonds destinés aux programmes sociaux, ont pour la plupart augmenté par tête et en dollars réels, de 128 pour cent; les fonds pour les Indiens ont augmenté de 14 pour cent."

"Bien loin de puiser largement dans les fonds publics, les Indiens du Canada ont été privés d'une juste part des ressources canadiennes."

"Les dures épreuves relevées dans ce rapport ont chacune d'elles attiré l'attention sur le passé, mais lorsqu'on les considère ensembles, elles donnent l'impression d'une situation lugubre et implacable..."

"C'est une mise en accusation accablante. Le gouvernement doit se préoccuper des peuples autochtones de ce pays et les aider financièrement, beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, pour les arracher aux situations désastreuses, qui mène à la lecture, soulèvent la colère et la frustration; en bref, ce qu'il faut, c'est se rappeler d'un peuple dont l'expérience démontre qu'il a été complètement oublié."

Keith Spicer, journaliste du groupe FP, écrit de Vancouver :

"Voulez-vous entendre une histoire obscène ? Pas au sujet du Ministre ontarien Frank Drea qui d'un ton fulminant s'élève contre un chef-d'oeuvre allemand qui a remporté des prix : *The Tin Drum*. Pas au sujet de la rage de l'ancien ministre du Manitoba, Joe Borowski, épouvanté par un ouvrage semi-érotique de la réserve artistique d'Ottawa."

"Non, aujourd'hui, l'obscénité la plus ignoble au Canada, n'agacera aucune conscience de politicien. Elle n'incitera aucun de nos bons moralistes d'église à descendre dans la rue pour brailler leur désapprobation. Ce scandale, c'est l'agonie sans fin des Autochtones indiens du Canada."

Le rapport officiel d'Ottawa, qui met en évidence la souffrance et la dégradation des Indiens, "est un défi

accablant qui frappe les priorités morales du Canada." "Sa documentation sur la désolution de 300,000 Indiens, révèle l'aveuglement spirituel du Canada des "hommes blancs", qui est presque aussi douloureux que le fléau social qui a frappé les enfants des premiers Canadiens."

"Le milliard de dollars d'aide extérieure annuelle du Canada, dit Spicer, et notre grande générosité pour les Vietnamiens, nous laisse l'impression que les Canadiens ne manquent pas d'idées lumineuses. Mais lorsque nous considérons ce rapport cruellement sobre ainsi que l'agitation de Drea et de Borowski, nous nous demandons si la moralité des blancs canadiens n'est pas schizophrène. À l'étranger, elle voltige dans l'esprit des grandeurs; à domicile, elle s'abrite sous des complexes sexuels de dégénérés politiques."

Le Vancouver Sun écrit :

"En substance, l'histoire des Indiens en est une de pauvreté institutionnalisée, de détérioration familiale et de mort violente, au sein d'une culture, qui tout en se découvrant une nouvelle foi en elle-même, n'a aucune fondation économique pour réaliser ses rêves."

"La force et la stabilité des unités familiales semble se corroder, comme le met en évidence la croissance des taux de divorce, les naissances en dehors du mariage, les enfants indiens placés sous surveillance ou adoptés par des non-Indiens et la délinquance juvénile."

"L'utilisation de l'assistance et du bien-être social parmi les Indiens a augmenté de un peu plus de un tiers de la population en 1960, à un peu plus de la moitié. Les taux de délinquance juvénile sont trois fois plus élevés que pour le reste de la population canadienne, la population des prisons et des institutions pénitencières est sept fois plus nombreuse chez les Indiens que chez les non-Indiens et à peu près 18 pour cent seulement de la population indienne est employée, comparativement à la moyenne nationale qui est de 37 pour cent."

La Winnipeg Free Press qualifie le rapport du Ministère des Affaires Indiennes de "recueil choquant et déprimant de tragédies individuelles de scandale social et d'échec politique."

"Mais peut-être que l'un des éléments les plus tragiques et alarmants mis en évidence par ce rapport, est le fait que les jeunes Indiens nés lors de la préparation du dernier livre blanc, atteignent maintenant l'âge le plus susceptible d'être atteints des maux sociaux les plus cruels, le suicide, la mort violente et l'alcoolisme."

"Il n'y a aucune raison, c'est un fait établi, de s'attendre à quoi que ce soit de bon de la part de la politique gouvernementale destinée aux Indiens. Cette année, le budget de \$240 millions consacré aux programmes sociaux, n'a pas remporté plus de succès pour résoudre les problèmes, que ne l'a fait il y a dix ans passés celui de \$85 millions."

"Ce que ce rapport devrait accomplir, c'est cependant de persuader le gouvernement et les organisations indiennes, de cesser les chamailleries au sujet des questions constitutionnelles abstraites, telles que la

souveraineté et la nationalité, pour s'attaquer aux programmes pratiques afin d'offrir aux jeunes Indiens une éducation qui corresponde à leurs besoins tout en respectant leur culture, ainsi que des emplois et des logements décentes, des services adéquats dans les réserves, avec la possibilité de faire un choix raisonnable entre la vie dans les réserves ou celle intégrée dans l'ensemble de la société.

"Dix années de débat en cercle vicieux, ont permis à la situation des Indiens de se détériorer progressivement. Ensuite dix années comme celles-ci, avec des initiatives qui n'aboutissent à rien, seraient très difficiles à concevoir."

Maladies respiratoires

Les enfants indiens âgés de moins de deux ans qui vivent dans le sud de l'Ontario, courent le risque de contracter des pneumonies à un taux 17 fois plus élevé que les enfants non-indiens.

Une étude qui a duré quatre ans, effectuée par les chercheurs de l'Université Western de l'Ontario (UWO) a également révélé que pour les enfants indiens les taux de risque de contracter des bronchites sont quatre fois plus élevés, presque trois fois plus élevés pour les infections des canaux auditifs et deux fois plus élevés pour les rhumes et les maux de gorge.

Susan Evers, âgée de 34 ans et qui a obtenu récemment son doctorat en épidémiologie et en biostatistique, a déclaré aux étudiants en journalisme autochtones de l'UWO, le 28 mai dernier, qu'elle a choisi d'étudier les cas des enfants indiens des communautés de Windsor à Toronto, "parce que la plupart des études sur la santé des Autochtones sont concentrées dans la région du Nord."

"J'espère que cette étude éveillera l'attention sur la santé des enfants indiens, qui constitue une grave préoccupation. Je souhaite que l'annonce de ces statistiques portera des fruits."

Son étude a aussi révélé qu'un enfant indien sur cinq est admis à l'hôpital pour traitement d'urgence, alors que un sur vingt l'est dans les cas d'enfants non-indiens.

Evers a dit que "certaines personnes emmènent leurs enfants à l'hôpital pour une coupure au doigt. Les Indiens ne le font pas."

"Parmi les groupes ethniques, il y a une différence culturelle très marquée quant à l'attitude concernant les soins de santé. En se basant sur les dossiers des hôpitaux et des médecins, on constate qu'il existe une différence dans l'utilisation des installations médicales, entre les groupes d'origine irlandaise, anglaise, juive et autre."

D'après Evers, la situation géographique joue un rôle important dans la façon dont les Indiens utilisent les installations de soins médicaux. Dans son étude, les Indiens se situent dans les régions semi-rurales alors que les non-Indiens vivent dans les villes.

(suite à la page 4)

NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur
Gilbert Oskaboose

Rédacteur français
Yves Assiniwi

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'il renferme sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"
Ottawa, Ontario K1A 0H4
téléphone (819) 994-1226

Conditions

(continued from page 2)

Indians with establishing and financing Indian-run businesses is expected to create a commercial and industrial momentum on reserves and attract private capital, thereby reducing Indian dependence on government security."

This thrust toward self-sufficiency is reflected in the increasing Indian management of government programs which, the report says, "will continue to transform the government's role as a facilitative one, with greater need to support the development of band planning and management capabilities." Indians are now managing more than a third of the Indian program budget directly.

There were only about 180,000 Indians in Canada in 1961, starting point of the study, and the 67-per-cent growth since then has meant the Indian population has mushroomed in relation to the rest of the population. As a result, the Indian population is younger than the rest, on average, and there has been a consequently massive impact on education, social services and the job market.

Interviews and data showed that while Indian life had improved "in some material ways," such as better and more housing, one of every three Indian families lives in crowded conditions and many homes have no running water or sewage disposal.

It's a situation that would take five years at double the current residential construction rate to correct. In the meantime, living conditions many Indians have to contend with contribute to the high incidence of respiratory, parasitic and other diseases as well as to an inordinately high number of fire deaths.

Only Quebec and the four Atlantic Provinces have adequate fire protection services on more than 40 per cent of their reserves and the number of fire deaths among Indians is seven times the national average. Motor vehicle deaths are more than double that of the rest of Canada, poisoning and drug overdoses are five times as high and deaths by firearms a staggering 43 times as bad.

The suicide rate among Indians varies, but it averages three times the national rate when all age groups are taken into account. It is worst in the 15-to-24 age group, which will be the biggest sector of the Indian population within five years, where there are approximately 130 suicides per 100,000 population annually compared with a national ratio of about 19 per 100,000.

Other mirrors of the over-all picture are the facts that between 50 and 60 per cent of deaths and illnesses among Indians are alcohol-related and that the deterioration of family life and general social conditions have contributed in a major way to the large number of children in the care of agencies and the high level of juvenile delinquency.

An outgrowth of the delinquency rate is the high ratio of Indians in penitentiaries: some 280 per 100,000 as opposed to 40: 100,000 nationally, a difference of 700 per cent. The problem is particularly acute in the Yukon and Northwest Territories, but it also is a significant factor in Saskatchewan and Manitoba when measured against the other provinces. In addition to blaming general conditions, the report cites "the scarcity of preventive services and of support systems for Indians as alternatives to jail."

Most studies from North

Researcher studies southern infants

Indian children under two have a 17 times greater chance of developing pneumonia than non-Indian children in Southern Ontario.

A four year study by a University of Western Ontario (UWO) researcher also revealed that Indian children have four times the chance of contracting bronchitis, almost three times the number of ear infections, and twice the number of colds and sore throats.

Susan Evers, 34, who completed her Ph.D. requirements in epidemiology and biostatistics this week, told native journalism students at UWO (May 28/80) that she chose to study Indian children in communities from Windsor to Toronto "because most native

health studies are from the north."

"What I hope is that this study will produce an awareness that the health of Indian infants is still a very serious concern. I would like to see some worth come out of these figures."

Her study also revealed that one out of five Indian children taken to hospital for emergency treatment are admitted, while one in 20 non-Indian emergency visits leads to hospitalization.

Evers said "some people take their children to hospital just for a cut finger. Indians don't.

"There is a definite cultural difference in health care behavior among ethnic groups. Based on hospital and physician's records there is a difference in the use of medical facilities between Irish, English, Jewish and other groups."

Geography plays an important role in the Indian use of health care facilities, Evers said. The Indians in her study came from semi-rural areas whereas the non-Indians lived in cities.

"I really don't think the problems with transportation can be underestimated at all."

Evers used hospital records, patients' charts and physicians' files to conduct her study into the health of 316 non-native and 99 native infants.

She received permission and support to carry out her survey of Indian communities from Chiefs and Band Councils of the area. The research was completed with a grant of \$4,800 from Health and Welfare Canada.

Contrary to previous studies, Evers found no difference in the birth weight

(continued on page 6)



OF MOOSE AND MEN

Dear Kenny:

Well nephew, reckon it be nigh on time we wuz a-rendez-vousin' in moose country ag'in. Sho' got me a pow 'ful hankering to sink my store-boughts into bout a 2 inch slab o' prime eatin' moose.

Do you remember, Ken, when we used to spend all summer and part of the hunting season guiding a lot of "good ole boys" from most of the southern states on hunting and fishing trips?

By the end of the season we would have acquired quite a southern drawl and a penchant for making observations like:

"Well boy, reckon we best ketch up them dawgs an' haul ass outta here direkly fo' thet b'ar gives 'em the slip."

Sometimes I get to daydreaming about those days and strange accents and quaint phrases come drifting back . . .

Yep, been gittin' some mighty peculiar feelin's in my bones lately; trigger finger's been gettin' kinda twitchety too. Jes' caint seem to make up my mind on whether I should be a-howling at t' moon or swimmin' upstream to spawn. Sum' strange comin' ovah me, Boy.

White folks allus say that jes' before the geese head south and the snow flies Injuns commence t' gettin' itchy feet. They say it's all in the jeans, Boy. Injun caint stop hisself huntin' anymore'n a polecat can commence to smellin' like a rose. Y'give 'em a rifle, can of beans and a little bannock an' they'll light a shuck for the huntin' grounds faster than Granny moved that time she got her tit half biled in a cookin' pot.

Damndest thing I evah seed.

Doan reckon you wuz around when Old Uncle Blue Sky wuz in his prime. Now thar wuz the finest damn huntin' Injun I evah had the honor o' standin' upwind of. Got hisself

chewed up bad by a Conibear in the winter of '47. Been teched in the haid somewhat evah sincet, but befo' that thar wuzn't a manjack in the north woods could holt a candle to Old Blue Sky when it come t' gettin' game.

I 'member oncet — I wuz jes' a tadpole at the time — when Blue Sky allowed it wuz time I learnt some of the finer p'int's of meat huntin'.

We left camp long 'fore sunup, me luggin' a .22 three sizes too big an' Blue Sky packin' a muzzle-loading Long Tom. Thet ol' charcoal burner used a cuppa black powder an' a pinch o' salt to move a lead ball the size o' a coot's egg along at a fairly respectable 2700 feet per second. The old man could shoot a fur piece an' the salt would keep the meat f'om goin' rancid till we got thar.

We wuz up on the Little Serpent when I spotted the moose 'cross the river.

Now Blue Sky jes' happened t' be ramroddin' a charge home at t' time, an' not wantin' to lose a shot, he jes' up an' blazed away, ramrod an' all.

When the smoke cleared that moose wuz piled up deader 'n a door-nail, the ramrod plumb thru his vitals. The bullet itsself musta come out after the rod an' kilt a small black b'ar what wuz roosting in a jackpine nearby. He dropped like a rock and I 'spect that big whitetail buck he landed on neva knew what hit 'im. Couldn't rightly tell iffen he died of a broken back or wuz jes' plumb scairt t' death.

Well sir, the concussion knocked Old Blue Sky arse over tea kettle into the crick where he crushed two beavers, one otter an' a prime mink. When he stood up in the shallows half the river wuz trapped in his pants and he wuz claiming thar wuz a whole school of walleye a-swarmin' round his laigs.

I wuz 'bout to opine that mebbe he was fulla something other than crick

water when his suspender buttons burst from all that pressure and went whistlin' out over the crick — where they kilt two geese what jes' happen t' be flying by at the time.

Now I figgered the time would come when some young whipper-snapper might take it on hisself to question the authen-tiss-city of that hunt so t' be on the safe side I kept them suspender buttons.

You can take a gander at them any time you got a mind to, Boy.

But that wuz a long time ago and I got a cravin' to get up there now. I drove outta the city a piece las' night after night fall. Stood on a high rock, splashed a little crick water on my nose an' tested the breeze from the north. I swear thar wuz moose on the wind, Boy. They up thar alright.

Why, I betcha tha'rs a big ol' bull up thar right now, meaner than a junk yard dawg, jes' a-snortin' an a-bellerin', tearin' up the tamaracks and figgering on stomping hisself a couple Injuns come huntin' season.

Well now, that's jes' fine by me.

I been cooped up in this heer office fer eleven months now an' gettin' testier than a scalded coon. Sets my blood to bilin' jes' thinkin' about 'im up thar, sassier than a new-born calf, an' mos' likely prancin' around those piney woods like he wuz the he-boar hisself.

I get up thar I'll show that rascal what mean is. I'm bout ready to come down outta these concrete canyons with my ha'r on fire. I'm a ring-tailed loup-garou an' it's time to howl. I'm half horse an' half alligator. I wuz raised on 120 proof moose-milk and weaned on panther perspiration, I'll bite chunks outta that bush buffler's hide big enuff to choke a pony. I'll blow a hole in that old rascal's rind big enuff fer me t' wade on thru, draggin' my canoe behind me...I'll tear 'im limb from limb...I'll make bookends outta that varmint's...

Situation actuelle

(suite de la page 1)

Selon les Indiens et les fonctionnaires interviewés par les auteurs de l'étude, si l'accent peut être mis sur le rétablissement du fondement d'une culture indienne florissante, beaucoup d'autres problèmes, d'ordre social et économique, devraient commencer à s'atténuer plus rapidement qu'ils ne l'ont fait au cours des vingt dernières années.

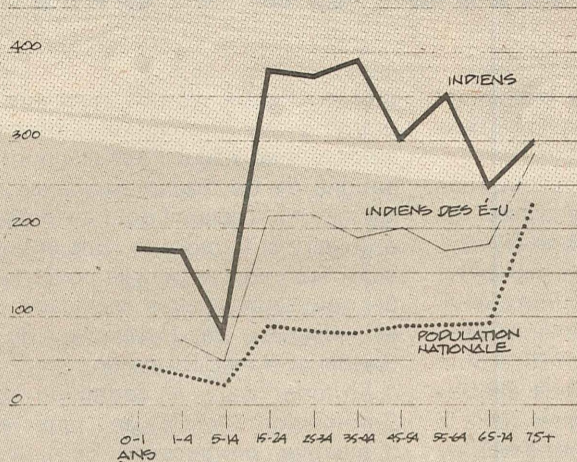
La population indienne du Canada n'était que de 180,000 personnes en 1961, début de la période visée par l'étude; étant donné l'accroissement de 67% enregistré depuis, le pourcentage de la population indienne par rapport à la population totale a fortement augmenté. La population indienne est donc plus jeune en moyenne que la population non indienne et, par conséquent, des effets considérables se sont fait sentir sur l'éducation, les services sociaux et le marché du travail.

Selon les entrevues réalisées et les données recueillies, bien que les conditions de vie des Indiens se sont améliorées de façon concrète, les logements étant, par exemple, plus salubres et plus nombreux, une famille indienne sur trois vit dans un logement surpeuplé et de nombreux foyers n'ont ni eau courante ni système de tout-à-l'égout.

Pour corriger cette situation, il faut

MORTS VIOLENTES (PAR GROUPE D'ÂGE)

Accidents, empoisonnements et morts violentes pour 100 000 personnes et pour chaque groupe d'âge



d'âge. Les suicides font le plus de ravages dans le groupe des 15 à 24 ans, qui constitueront la plus grande partie de la population indienne dans cinq ans, le taux annuel s'établissant à 130 suicides par 100,000 de population, comparativement à un taux national d'environ 19 par 100,000.

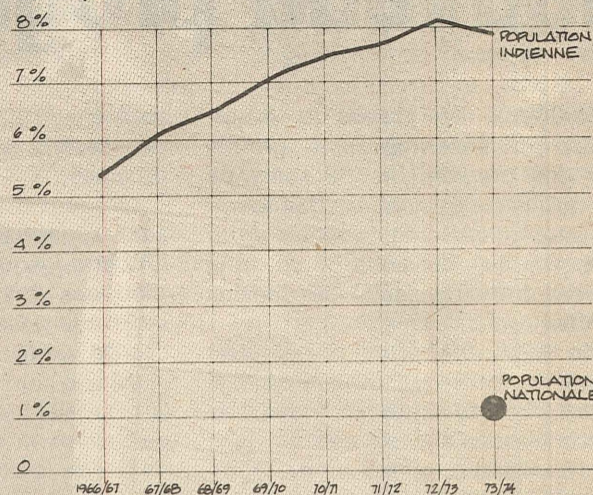
Voici d'autres reflets de la situation générale: entre 50 et 60% des décès et des maladies chez les Indiens sont liés à la consommation d'alcool; la détérioration de la vie familiale et des conditions sociales en général explique en grande partie le taux élevé de délinquance juvénile et le grand nombre d'enfants confiés aux soins d'organismes.

découragement au niveau secondaire" à cause du manque d'établissements scolaires dans les réserves. Ils ajoutent cependant que les Indiens sont nettement intéressés aux études, en donnant comme exemple la fréquentation accrue des universités, des collèges communautaires et des centres de formation du gouvernement.

Selon des estimations récentes, qui peuvent varier fortement à cause de l'absence d'enquêtes fiables, le taux de chômage chez les Indiens se situe entre 35 et 75%. Une des causes majeures est évidemment la préférence marquée des Indiens pour des emplois qui ne les éloignent pas de leur

ENFANTS PLACÉS EN FOYER NOURRICIER

Pourcentage par rapport au groupe d'âge correspondant



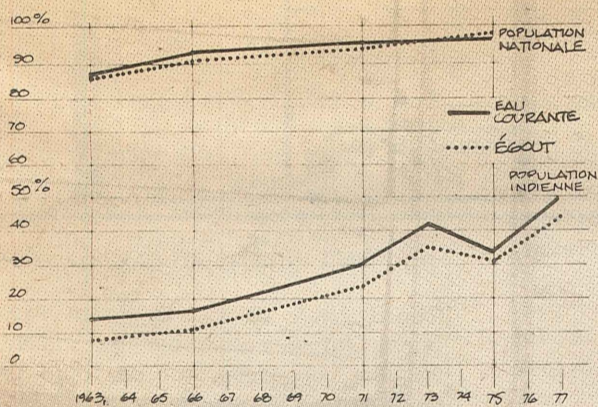
plus stable et mieux intégrée dans les réserves", selon les auteurs de l'étude.

"On envisage que l'expérience croissante acquise par les Indiens dans le domaine de la création et du financement d'entreprises administrées par eux-mêmes créera un essor commercial et industriel dans les réserves et attirera les capitaux du secteur privé, réduisant ainsi la dépendance des Indiens par rapport aux fonds fédéraux".

Cette progression vers l'auto-suffisance se manifeste dans la gestion accrue des programmes gouvernementaux par des Indiens, ce qui, selon les auteurs de l'étude, "mettra davantage en relief le nouveau rôle du gouvernement, soit celui de conseiller. Il faudra

SERVICES

Maisons à l'intérieur des réserves



MORTALITÉ

Taux de mortalité en fonction des groupes d'âge, établi en fonction de 1 000 personnes (moyenne de 1973 à 1976)

Groupe d'âge	Indiens	Non-Indiens
1-4 ANS	3,1	0,8
5-19 ANS	1,9	0,7
20-44 ANS	6,0	1,5
45-64 ANS	15,7	9,0
65 ANS ET PLUS	57,0	55,0

ESPÉRANCE DE VIE

Moyenne d'années supplémentaires de vie

Âge	Nationalité	1961		1971	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
À 1 AN	NATIONALE	68,45	74,32	69,34	76,26
	INDIENNE	59,66	63,54	60,16	66,18
À 50 ANS	NATIONALE	24,29	28,45	24,52	29,86
	INDIENNE	25,12	28,16	24,82	27,55
À 80 ANS	NATIONALE	6,25	6,99	6,41	7,88
	INDIENNE	5,95	6,59	6,00	6,80

drait construire deux fois plus de logements par année qu'actuellement et ce, pendant cinq ans. Entre-temps, les conditions de vie avec lesquelles de nombreux Indiens sont aux prises contribuent à la forte incidence de maladies respiratoires, parasitaires et autres et expliquent en partie le nombre anormalement élevé de décès dus aux incendies.

Seuls le Québec et les quatre provinces de l'Atlantique ont des services de protection contre les incendies appropriés dans plus de 40% de leurs réserves; par ailleurs, le nombre de décès dus aux incendies chez les Indiens est proportionnellement sept fois plus élevé qu'ailleurs au pays. Toutes proportions gardées, le nombre d'empoisonnements et de décès dus aux doses excessives de drogue est cinq fois plus élevé que dans le reste du pays; le nombre de décès dans des accidents de véhicules automobiles, plus de deux fois plus élevé, et le nombre de décès dus à l'utilisation d'armes à feu, 43 fois plus élevé!

Le taux de suicide chez les Indiens varie, mais il est en moyenne trois fois plus élevé que le taux national, si l'on tient compte de tous les groupes

Une conséquence du taux de délinquance est la forte proportion d'Indiens dans les pénitenciers: environ 280 pour 100,000, contre un taux national de 40 pour 100,000, soit une différence de 700 pour cent. Le problème est particulièrement aigu au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais il constitue également un facteur important en Saskatchewan et au Manitoba, par rapport aux autres provinces. Les auteurs de l'étude blâment la situation générale et signalent également "la pénurie de services de prévention et s'intéressant à la recherche de solutions pour éviter la prison."

En ce qui concerne l'éducation, le taux d'inscription au niveau élémentaire équivaut à la moyenne nationale. Par contre, malgré une augmentation de plus du double des effectifs au secondaire depuis 1965, le taux d'inscription des enfants a diminué de façon décourageante depuis le sommet atteint en 1972-1973. Le nombre d'élèves ayant terminé leurs études secondaires a légèrement augmenté, mais le taux demeure inférieur au quart du taux national.

Les auteurs de l'étude signalent qu'"une proportion démesurée se

région natale, où le marché du travail, de type essentiellement rural, ne peut satisfaire la demande.

Selon les auteurs de l'étude, le problème du chômage pourrait être réglé en partie par la mise en valeur des terres indiennes, traditionnellement utilisées, dans la plupart des cas, uniquement à des fins de subsistance. Les réserves ont un potentiel économique réel: agriculture, forêts, chasse, loisirs. De plus, l'exploitation minière a connu une forte croissance, particulièrement lorsqu'il s'agit de pétrole et de gaz naturel.

Depuis 1972, les revenus des Indiens provenant de l'exploitation minière ont décuplé, atteignant 103 millions de dollars en 1978-1979. En outre, des gisements prouvés de minerais métalliques, non métalliques et propres à la construction (comme le sable et le gravier), d'une qualité allant de bonne à excellente, attendent d'être exploités.

"Bien qu'on ne prévoit pas que la croissance des commerces indiens et des entreprises économiques puisse satisfaire aux besoins immédiats d'emploi dans les réserves, il semble exister de grandes possibilités de création d'une économie indienne plus vaste,

insister sur le développement des possibilités de gestion et de planification par les bandes."

Les Indiens administrent actuellement plus d'un tiers du budget du Programme des affaires indiennes. Certains doutes demeurent, toutefois, quant à l'efficacité des programmes gouvernementaux. Les interviewers ont entendu des plaintes, par exemple, concernant le fait qu'"on vise à obtenir des résultats trop rapidement" et l'effet destructeur de l'assistance sociale. En outre, les restrictions techniques imposées à certains programmes empêchent d'effectuer des ajustements pour répondre aux priorités locales.

Les auteurs de l'étude notent que le financement par le fédéral de programmes indiens n'a pas progressé au même niveau que le financement d'autres programmes, n'ayant augmenté que de 14% par habitant en chiffres réels depuis 1970-1971, comparativement à une augmentation de 128% pour les autres programmes sociaux du fédéral.

Le Ministère prévoit des dépenses totales de 809 millions de dollars pour les Indiens en 1980-1981, comparati-

(suite à la page 4)

Indians and the Law

Indians and the unions

By William T. Badcock

Once upon a time, many moons ago, Indian reserves were quiet places with a singular lack of employer/employee relations problems. Perhaps this was because Indians are just naturally nice people, or perhaps it was because there were very few employers or employees. Whatever the reason, labour relations and collective bargaining were just not burning issues in the Indians' day-to-day life.

William T. Badcock is a non-status Indian of Mohawk descent. In 1973 he entered Queen's University at Kingston, Ontario, from which he graduated with an LL.B. in 1976. He was called to the Bar of Ontario in April 1978.

However, progress prevailed over the pastoral existence, and in some areas the industrialized society began to rear its head. Unfortunately, as soon as a few people hire many people, a non-Indian phenomenon known as "the Union" eventually materializes. Such a beast arrived on the Tyendinaga Reserve in September, 1976, when the United Garment Workers of America applied to the Ontario Labour Relations Board for certification as the bargaining agents for the 68 employees of the Four-B Manufacturing Company.

The Four-B Manufacturing Company was situated on the reserve, engaged in contract work for a shoe company. It was wholly owned by Indians and employed a majority of Indian people in its operations. The Labour Relations Board certified the union as the bargaining agent for these employees, and a review of this decision was taken to the Divisional Court of the Supreme Court of Ontario (see the February, 1979, issue of *Indian News*, Vol. 19, No. 10).

The Divisional Court held that the certification of the union by the provincial Labour Relations Board was within its authority, despite the fact that the factory and employees were on an Indian reserve. This decision was appealed to the Ontario Court of Appeal, where it was dismissed, and finally to the Supreme Court of Canada.

Of the nine justices who heard the appeal, seven agreed that the appeal should be dismissed, with the Chief Justice and one other dissenting. In writing the majority decision, Mr. Justice Beetz said:

"... With respect to labour relations, exclusive provincial legislative competence is the rule; exclusive federal competence is the exception. The exception comprises, in the main, labour relations in undertakings, services and businesses which, having regard to the functional test of the nature of their operations and their normal activities, can be characterized as federal undertakings, services or businesses.

There is nothing about the business or operation of *Four B* which might allow it to be considered as a federal business: the sewing of uppers on sports shoes is an ordinary

industrial activity which clearly comes under provincial legislative authority for the purposes of labour relations. Neither the ownership of the business by Indian shareholders, nor the employment by that business of a majority of Indian employees, nor the carrying on of that business on an Indian reserve under a federal permit, nor the federal loan and subsidies, taken separately or together, can have any effect on the operational nature of that business. By the traditional and functional test, therefore, the (provincial) *Labour Relations Act* applies to the facts of this case, and the (*Ontario Labour Relations*) Board has jurisdiction."

From this case then, it seemed settled that, if any labour relations board had the jurisdiction or authority to certify a bargaining agent for an enterprise on an Indian reserve, it was the provincial board that had that authority. It became apparent recently, however, that this is not necessarily the case.

In August, 1972, the *Canada Labour Relations Board* made an order certifying the Public Service Alliance of Canada to be the bargaining agent for certain employees who worked in the St. Regis Band Council Office. The St. Regis Band effectively ignored this order, but in March, 1974, the Board made a further order requiring the St. Regis Band Council to commence collective bargaining under the provisions of the *Canada Labour Code*. The Band ignored the Notices to Bargain made under this order as well, and applied to the Federal Court of Appeal for a review of these orders.

Justice being swift and sure, the hearing came on in April of this year. The lawyers for the Councillors of the St. Regis Band, who had made the application for review, put forward two arguments. First, they said, relying on the decision of the Supreme Court of Canada in *Four B*, the *Canada Labour Relations Board* had no authority or jurisdiction to make the orders certifying a bargaining agent for the St. Regis employees or requiring the Band Council to commence bargaining. Further, they argued, no matter who had the authority to certify a bargaining agent for the employees, the St. Regis Band Council, which was named as the employer in the certification order, could not be considered an "employer" within the meaning of that term in the *Canada Labour Code*.

In dealing with the first argument, the Federal Court of Appeal agreed unanimously that the *Four B* decision did not apply in this case. In considering the words of Mr. Justice Beetz quoted above, Justice Heald said:

"As I read the above quoted reasons of Beetz, J., 'exclusive federal competence' in relation to labour relations refers largely to 'labour relations in undertakings, services and businesses which, having regard to the functional test of the nature of their operations and their normal activities, can be characterized as federal undertakings, services or business ...'. It is accord-

ingly necessary, in my view, applying the functional test adopted by Beetz, J., to determine the nature of the work being performed by the unit of employees in question. ...

... it is clear that these employees are engaged in education administration, the administration of Indian lands and estates, the administration of welfare, the administration of housing, ... (etc.) ... In my view, it is correct to characterize the function of this unit generally as being almost entirely concerned with the administration of the St. Regis Band of Indians and to say that its entire function is governmental in nature and comes under the jurisdiction of the *Indian Act*. ...

... The work, undertaking or business in this case is also, in my opinion, a 'federal' work, undertaking or business since the activities engaged in are being discharged under the authority of the *Indian Act* ..."

As to the second argument, however, Justice Heald and Chief Justice Thurlow, with Justice Le Dain dissenting, agreed that the St. Regis Band Council could not be considered the employer for the purpose of the orders made by the *Canada Labour Relations Board*. The Board makes its orders under the authority of the *Canada Labour Code*. That Code defines "employer" to be "any person who employs one or more employees". It was argued by the St. Regis lawyers that the Band Council, described as the employer in the certification order of the Board, is not a "person" within the meaning of the *Canada Labour Code*.

Justice Heald said:

"Dealing with the submission that the Band Council is not a 'person' within the meaning of the Act, I agree with this view. The *Indian Act* does not specifically contain a definition of the word 'person'. In determining whether that term should be restricted to a natural person, i.e., a human being, or whether it should be given an extended meaning to include artificial persons such as corporations (or perhaps, other collections of individuals), regard must be had to the context and subject matter of the statute in question. ...

... it is clear that the Band Council itself is not a person but is rather a collection of natural persons. I can find nothing in the context of the Act which is evidence of any intention to confer upon the Band Council itself the status of a legal person. ...

... Accordingly, it is clear to me that in the absence of a clear statutory extension to the normal and usual meaning, the word 'person' as used in the *Indian Act* means a natural person, i.e., a human being. It is likewise clear to me that, on the facts of this case, the 'person' described as an 'employer' in subsection 107(1) of the *Canada Labour Code* must be a 'person' as that term is used in the *Indian Act*, and ... an Indian Band Council is not such a

'person'. I have therefore concluded that the respondent Board acted without jurisdiction in making the certification order under review. Such a conclusion is sufficient to dispose of this ... application. However, I would add that I also agree with the petitioners' submission that the Band Council is without specific legal capacity to 'employ' employees and did not, in this case, employ anyone, and thus failed to meet the definition of 'employer' contained in (the *Canada Labour Code*) in yet another particular.

In summary, then, the Federal Court of Appeal concluded that there would be, in this case, federal legislative competency in respect of labour relations concerning employees in the Band Office, because the work performed could be considered of a federal nature. However, a Band Council cannot be considered an "employer" within the meaning of the *Canada Labour Code* and thus cannot be ordered to bargain under the Code.

It might appear that a ruling saying the Band Council is not the employer of people who work in the Band Office is rather nitpicking, since someone must be the employer. However, such a designation is not merely a matter of form. As Justice Thurlow pointed out:

"... In a situation such as this, as I see it, it is necessary to find and identify the employer (which in my view has not yet been done) and to examine the source of his capacity to carry on the activity in which the employees are engaged before it can be determined by the tests referred to in *Four B* whether the activity being carried on is federal in character in the sense that it falls within the exception in respect to federal undertakings from the general rule that labour relations are matters within provincial jurisdiction."

It seems then that employees employed in enterprises carried on on an Indian reserve are subject to labour laws, and that generally these laws that such employees are subject to will be the labour laws of the province in question. In the case of employees of Band Offices, however, no determination can be made as to which labour laws, federal or provincial, apply until such time as it can be determined who their employer is. About the only thing the *St. Regis* case determines in this regard is that the Band Council is not the employer.

The obvious question now is, if the Band Council isn't the employer of the people working in the Band Office, who is? If new employees are needed, who hires them? Who has the authority to fire employees in Band Offices?

INDIAN COUNTRY NAMES

OLD CROW, Y.T. — Named for an Indian chief, Te-Tahim-Gevtik (*Walking Crow*). When he died in the 1879's, his people named a river, mountains and the chief's territory "Old Crow."

Nouveau programme de soins

OTTAWA — Les Indiens de l'Alberta géreront désormais une grande partie des programmes de soins de santé qui les concernent, ont fait savoir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin, et le président de l'Association des Indiens de l'Alberta, Joe Dion.

Mme Bégin et M. Dion ont en effet annoncé la formation de la Commission des soins de santé des Indiens de l'Alberta qui sera chargée de superviser l'administration de plusieurs programmes de soins de santé des Indiens ainsi que de voir à la planification et à la mise en oeuvre de différentes activités sanitaires. La Commission se composera de cinq membres, tous des au-

tochtones de l'Alberta représentant des réserves de différentes parties de la province.

Le gouvernement fédéral fournira aux organisations autochtones de l'Alberta jusqu'à \$2,5 millions en contributions afin de promouvoir chez les Indiens la prise en main de leurs services de santé. Ce montant comprend aussi une somme de \$1,91 million pour la mise sur pied de nouveaux centres de traitement pour alcooliques dans la région du lac des Esclaves et à Morley ainsi que d'un centre de désintoxication dans une réserve de la région de St-Paul. De plus, des crédits de \$590 000 seront débloqués cette année pour l'administration courante de ces

projets, de même que pour un programme de formation d'infirmières autochtones à Blue Quill et pour l'embauche de travailleurs sanitaires dans les centres d'accueil pour autochtones à Calgary et Edmonton. Une entente a aussi été conclue pour la construction de nouveaux centres médicaux dans les réserves de Hobbema, du lac Saddle et du lac Sturgeon.

En annonçant la formation de la Commission, Mme Bégin a loué l'esprit d'initiative progressiste dont a fait preuve l'Association des Indiens de l'Alberta, et déclaré que la création de cet organisme représentait une étape importante dans l'application de la politique du gouvernement fédéral dans le

domaine de la santé des Indiens. Il est à espérer que cette nouvelle structure de services de santé entraînera la formation de conseils de santé ou d'organisations similaires au niveau de la collectivité afin d'aider la Commission à planifier et à fournir les services locaux de santé.

M. Dion, qui a négocié les nouvelles propositions pour le compte de l'Association des Indiens de l'Alberta, a pour sa part affirmé que les Indiens de la province étaient à la fois prêts à administrer ces activités ou d'autres dans le domaine des soins de santé et désireux de le faire. Il a aussi ajouté que son organisme appuyait entièrement la nouvelle Commission.

Situation

(suite de la page 3)

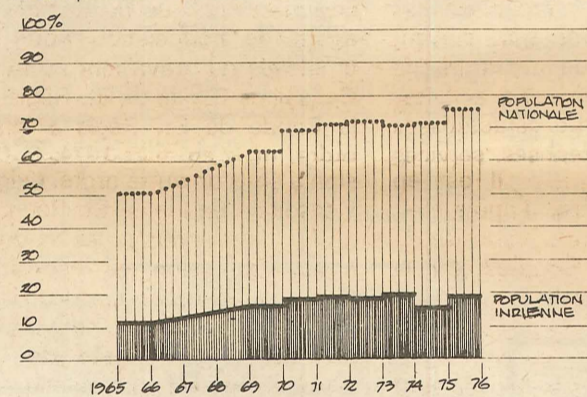
vement à 223 millions en 1970-1971 et environ 36 millions en 1960-1961, lorsque le Ministère était la direction des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le total des sommes affectées aux Indiens par le fédéral est en fait plus élevé parce que les fonds provenant d'autres ministères entrent en ligne de compte. Ces sommes comprennent les subventions culturelles du Secrétariat d'Etat, les services de santé offerts par Santé et Bien-être social Canada, les contributions de la S.C.H.L., du ministère de l'Expansion économique régionale et d'Emploi et Immigration. En 1978-1979, dernière année financière complète mentionnée dans le rapport, le MAINC a dépensé 659 millions de

dollars et les autres ministères et organismes, 170 millions de dollars, pour un total de 827 millions de dollars.

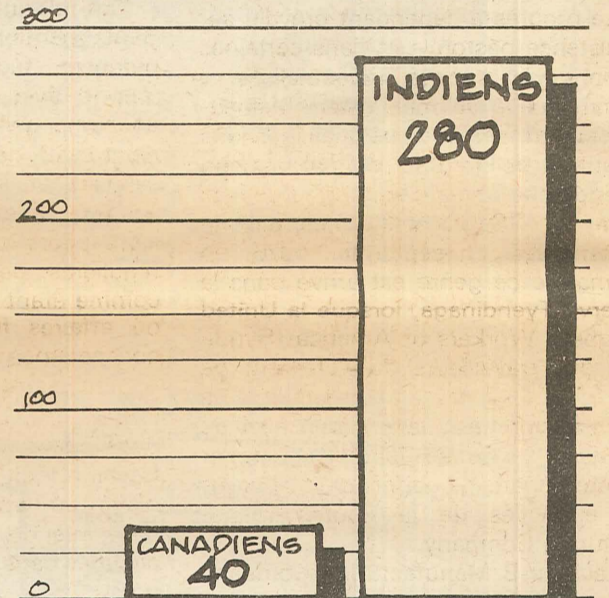
PERSEVERANCE SCOLAIRE

% d'étudiants poursuivant leurs études de la 2^e à la 12^e année, 10 ans plus tôt



NOMBRE DE PRISONNIERS DANS LES PÉNITENCIERS

Par 100 000 habitants



Syndicats

(suite de la page 5)

assujettis sont celles du travail, dans la province considérée. Dans le cas des employés des bureaux de Bande, on ne peut cependant déterminer quelles lois du travail s'appliquent, fédérales ou provinciales, tant qu'on n'a pas pu déterminer qui est leur employeur. À ce sujet, la seule chose que détermine la cause de St. Régis, est que le Conseil de Bande n'est pas l'employeur.

Une question évidente se pose maintenant, si le Conseil de Bande n'est pas l'employeur des gens qui travaillent dans le bureau de la Bande, qui l'est? Si l'on a besoin de nouveaux employés, qui doit les recruter? Qui a l'autorité de renvoyer les employés des bureaux de Bande?

Maladies

(suite de la page 2)

"Je ne crois réellement pas que les problèmes de transport fussent être sous-estimés."

Pour effectuer son étude sur l'état de santé de 316 enfants non-autochtones et de 99 enfants autochtones, Evers a utilisé les dossiers des hôpitaux, des patients et des médecins.

Pour faire son enquête, elle a obtenu la permission des Chefs et des Conseils de Bande des communautés indiennes de la région. Les travaux de recherche

ont été accomplis grâce à une subvention de \$4,800 du ministère de la Santé et du Bien-être du Canada.

Contrairement aux études précédentes, celle d'Evers n'a pas constaté de différence dans les poids à la naissance des enfants indiens et non-indiens. Les enfants autochtones gagnent cependant plus de poids au cours de leur première année que les enfants non-indiens et Evers a noté une tendance de rapprochement entre le développement des difficultés respiratoires et le gain de poids excessif. Elle estime qu'une recherche approfondie doit être effectuée dans ce domaine et elle compte demander des fonds supplémentaires afin de poursuivre ces travaux.

Pour parfaire ses recherches, Evers qui est mère d'une petite fille de quatre ans, a l'intention de changer ses méthodes d'alimentation pour son prochain enfant, qu'elle attend d'ici peu.

"Je n'utiliserai probablement les aliments solides qu'à partir du quatrième au sixième mois. Jusqu'à ces dernières années, je pense que l'on conseillait aux mères de nourrir leurs bébés avec des aliments solides dès les premières deux ou trois semaines après leur naissance."

Sa nouvelle recherche sera consacrée à un examen plus approfondi des habitudes alimentaires des mères indiennes et de leurs enfants et du développement des maladies.



Dans la ville

(suite de la page 6)

membre de ce comité, Bob Stevenson, un Saulteux né au nord-est de Regina, est nommé pour se présenter aux élections du Conseil scolaire de la ville.

Fred Favel ne mâche pas ses mots à ce sujet. À la sortie du gymnase, après la réunion avec la ligue des femmes catholiques, une dame l'arrête et lui dit timidement qu'elle est bibliothécaire dans une école élémentaire de la ville. Il y a de nombreux enfants indiens dans l'école. Elle admet qu'elle a été bouleversée par certaines de ses déclarations de ce soir. Cela lui a donné à réfléchir. Peut-être que quelque chose devrait être changé. Favel sourit, se rendant compte qu'il a attiré l'attention sur quelque chose. "Je m'adresserai aux groupes partout et chaque fois que je le pourrai," dit-il, "pas tellement pour aider les Indiens mais plutôt pour qu'ils mettent de l'ordre dans leurs affaires."

Kempling et Favel croient que si Regina s'en sort, ce sera à cause du changement d'attitudes. Les attitudes des femmes et des enfants et des pouvoirs en présence. C'est ce qu'ils souhaitent tous les deux. Et c'est là seulement qu'il y a de l'espoir.

NOMS INDIENS AU CANADA

PERIBONKA (Qué.): la rivière Péribonka fut désignée par les Indiens comme "la rivière qui se fraye un chemin dans les sables".

Une école pour les Cris

QUÉBEC (PC) — L'école de la communauté de Chisasibi de la Baie James sera agrandie pour recevoir les étudiants de l'école secondaire Cris, c'est ce qu'a annoncé le Ministère fédéral des Affaires Indiennes et du Nord.

La nouvelle école secondaire de Chisasibi comprendra 17 salles de classe et son coût est évalué à \$5.7 millions dont 75 pour cent sera payé par le gouvernement fédéral. Ses étudiants viendront des différentes communautés Autochtones de la région.

Habituellement, les étudiants Cris doivent quitter la région pour poursuivre leurs études secondaires.

Chisasibi est une nouvelle communauté qui regroupe les résidents de Fort George, à 1,000 kilomètres au nord de Montréal, qui est en cours d'inondation à cause du développement hydro-électrique de la Baie James.

Canadian daily papers back Indians

By Gilbert Oskaboose

In most of their battles against Canadian troops, Redcoats, assorted governments and sundry bureaucrats Indians have stood alone — win, lose or draw.

This time, following the release of a survey done by the Department of Indian Affairs, some pretty heavy artillery has been moving into position behind the Indian lines.

The editorial writers of some of Canada's big daily newspapers are solidly behind the Indians this time and they're fighting mad.

"To be Indian in Canada, says **The Toronto Daily Star**, is to be poor, ill-educated, badly housed, unemployed, sick, and prone to violence, alcoholism and an early death."

"The plight of our native peoples, outlined in a comprehensive new study prepared by the Department, is a national disgrace."

"What's even more disgraceful is that the study contains no new information. The dreadful state of hopelessness and dependency which afflicts so many of Canada's 300,000 (status) Indians has existed for decades and has often been documented in the past."

"To make matters worse, the \$1.3 billion spent annually hasn't accomplished much."

"For Instance:"

"Ottawa spends \$230 million a year on welfare for Indians; the study indicates that such assistance has reinforced feelings of dependency instead of self reliance."

"Only 20 per cent of Indian children stay in school to Grade 12; Indian participation in post secondary education is only half the national rate, even though \$147 million a year of taxpayer's money goes to education for Indians."

"Ottawa spends \$40 million on housing, yet nearly half of Indian housing lacks running water and indoor toilets."

"An Indian's life expectancy is 10 years shorter than any other

Canadian's; violent deaths are three times the national average and suicides six times higher."

The prestigious **Globe and Mail** out of Toronto headlines it's editorial *A Stark Indictment* and goes on to dispel the widely held, albeit erroneous, notion that "every effort has been made to improve their (the Indians') welfare and that a disproportionate amount of money has been spent to help native Indians survive within a country of alien cultures."

"The truth, says the **Globe**, "is that the funds have been miserably disproportionate." "A federal report... shows...that expenditures by the federal Government on the Indians' behalf have lagged dramatically behind those made for the rest of society." "Between 1970 and 1979, funds for most social programs increased, per capita and in real dollars, by 128 per cent; funds for Indians increased 14 per cent." (Italics mine. Ed.)

"Far from making great demands on the public purse, Canada's Indians have been deprived of a fair share of Canada's resources."

"The hardships catalogued in this report have attracted notice individually in the past, but gathered together they present a bleak and unrelenting picture . . ."

"Its a damning indictment. The Government owes the native peoples of this country far more concern and financial support than it has shown, to wrench them out of circumstances which even on paper, arouses anger and frustration; it needs, in short, to remember a people which the record suggests it has all but forgotten."

Keith Spicer, FP columnist, writes from Vancouver:

"Want to hear an obscene story? Not about Ontario Minister Frank Drea's thunderings against the prize-winning German masterpiece, *The Tin Drum*. Not about former Manitoba minister Joe Borowski's rage over mildly erotic prints from Ottawa's art bank."

"No, the vilest obscenity in Canada will rile no politician's conscience. It will bring none of our good church moralists screaming into the streets. The scandal is the endless agony of Canada's native Indians."

The official Ottawa report documenting Indian suffering and degradation "is a devastating challenge to Canada's moral priorities." "Its figures on the grief of 300,000 Indians unmask the spiritual blindness of 'white man's' Canada almost as achingly as they do the social blight sapping the children of the first Canadians."

"Canada's \$1 billion a year external aid," says Spicer, "and open heart to Vietnamese tell us that Canadians do not lack enlightened instincts. But as we ponder this cruelly sober report and the agitations of Drea and Borowski, we wonder if white Canadian morality is not schizophrenic. Abroad it flits with greatness; at home it shelters the sexual hangups of political pygmies."

From the **Vancouver Sun**:

"In essence, the Indian story is one of institutionalized poverty, family breakdown and violent death in a culture that, while finding new faith in itself, has no economic basis to fulfill its dreams."

"The strength and stability of family units appear to be eroding, as evidenced by increasing divorce rates, births outside marriage, children in care, adoption of Indian children by non-Indians and juvenile delinquency."

"Use of social assistance and welfare among Indians has increased from slightly more than a third of the population in the 1960's to slightly more than half. Juvenile delinquency rates are three times higher than in the rest of the population, jail and penitentiary populations have seven times as many Indians as non-Indians, and only about 18 per cent of the Indian population is working — against a national average of 37 per cent."

The **Winnipeg Free Press** calls the Department of Indian Affairs' report a "shocking and depressing catalogue of

personal tragedy, social scandal and political failure."

"... But perhaps most tragic and ominous of all the report's findings is the fact that the young Indians who were born at the time the last White Paper was being prepared are just now entering the age group which is most susceptible to the cruelest social ills — suicide, violent death and alcoholism."

"On the record, there is no reason to expect anything good from government policy toward Indians. The spending of \$240 million on social programs this year has been no more successful in coping with the problem than was the spending of \$85 million 10 years ago."

"What the report should do, however, is to persuade the government and the Indian organizations to lay off squabbling about abstract constitutional questions like sovereignty and nationhood and get down to practical programs to provide young Indians with education which suits their needs and respects their culture, with jobs and decent homes and adequate services on the reserves and with the chance to make a reasonable choice between living on the reserve or joining the broader society."

"Ten years of circular debate have permitted the situation of Indians to become progressively worse. The results of ten more years of inconclusive action hardly bears contemplating."

Chief fights for landbase

CALGARY (CP) — Chief Robert Smallboy, leader of a breakaway Cree band, is trying to take his people's fight for a small patch of land in the Rocky Mountain wilderness to an international tribunal in Holland.

Calgary lawyer Webster Macdonald says details of Smallboy's case have been requested by officials of the Russell tribunal in which investigates abuses of native peoples.

The tribunal intends to select five grievances from North America and five from Latin America to hear Nov. 20 to 30 in Rotterdam.

Smallboy's 82-member band has only squatter status in the mountain wilderness near Jasper National Park where they moved from Wetaskiwin in 1968. Because they feel white hunters and logging, mining and oil companies have been encroaching on their traditional way of life, they have been trying to lease or to obtain title to some land.

As chief of the 875-member Ermine-skin band, he felt life on his reserve was a degrading world of welfare handouts, government neglect, alcoholism and suicide. So he led 20 families into the wilderness to set up an isolated camp where they could live by the old ways.



Sorry, this mind is now closed

GLOBE & MAIL

Prejudices are insidious beliefs; they drift with ease from parent to child, they make prisoners of the people who hold them, and they find fertile ground in every corner of society. Yet it was particularly surprising, and disheartening, to find them active in an area set up to combat bias: the inter-provincial exchanges between members of Canada's 4-H clubs.

The 4-H organization, whose aim is to promote good citizenship and education among rural young people, uses the principle of exchanges to broaden the teenagers' awareness of how other Canadians live. But the 4-H club in Oak Lake, Manitoba, recently cancelled an exchange scheduled for late July; it did so because the members of the 4-H club it was paired with, the Ohsweken club in Ontario, are native Indians, and because the Oak Lake children were scheduled to stay on the Six Nations Indian Reserve near Brantford.

The prospect evidently unsettled a

few Oak Lake parents, one of whom was mincing no words. Phyllis Gompf has, we gather, seen Indians from the Oak Lake Reserve getting drunk and participating in brawls. From this she has drawn two conclusions about the Six Nations Reserve, which she has never visited. "They have their liquor problems," she said. "They fight, and no way am I going to send two kids there to be stabbed." She had no qualms about making this leap of faith. "They (Indians) are all the same — you can't tell me any different."

And that's the sad part. The provincial 4-H organizations are not known for arranging exchanges between areas where the children are likely to be stabbed. They find families who have children of their own, who feel a visit to an unfamiliar setting would be beneficial, and who are ready to take another family's child into their home. Oak Lake club leader Charlotte Hutton, on learning that the Ohsweken children were native Indians, snapped that her group was "screened com-

pletely"; it apparently escaped her that the Ohsweken parents were also screened completely, and were looking forward eagerly to the exchange.

In the wake of publicity about the cancellation, the Oak Lake parents talked of reversing their decision; but the Six Nations 4-H club responded, not surprisingly, that the spirit of the venture had been irreparably damaged. Everyone would have been wearing a forced smile, and, says Chief Wellington Staats, "maybe that tiny spark of spontaneity would be missing."

And in its place there would have been an uncomfortable tension — the sort that comes when people you perceive as equals are incapable, because of preconceived ideas, of treating you with the same humanity. "Adults seem to be able to handle it better," said Six Nations parent Ruth Isaac, "but when they hit your children, it packs a wallop." It might even be a wallop with significant educational value — but it's not the brand of education the 4-H clubs had in mind.

L'Indien et la loi

L'Indien et les syndicats

par Bill Badcock

Il fut un temps, voilà bien des lunes, les réserves indiennes étaient des refuges paisibles où les problèmes de relations entre employeurs et employés n'existaient pratiquement pas. Ceci était peut-être dû au fait que les Indiens sont tout simplement des gens aimables, ou encore parce qu'il y avait très peu d'employeurs et d'employés. Quelle que soit la raison, les relations de travail et les négociations collectives ne constituaient pas des questions brûlantes dans la vie de tous les jours du peuple indien.

William T. Badcock, Indien non inscrit de descendance mohawk, a fréquenté l'Université Queens, à Kingston, Ontario de 1973 à 1976, année où obtint son baccalauréat en Droit. Il fut admis au Barreau de l'Ontario en avril 1978.

Le progrès a cependant prévalu sur l'existence pastorale et dans certaines régions, la société industrialisée a commencé à se manifester. Malheureusement, dès que quelques individus recrutent de nombreux employés, un phénomène non-indien, connu sous le nom de "Syndicats", finit par se matérialiser. En septembre 1976, un animal de ce genre est arrivé dans la réserve Tyendinaga, lorsque la United Garment Workers of America (Syndicat des travailleurs du vêtement de l'Amérique) a fait sa demande à la Commission des relations du travail de l'Ontario, pour se faire homologuer comme agent de négociation pour les 68 employés de la Four-B Manufacturing Company.

La Four-B Manufacturing Company était située dans la réserve et travaillait sous contrat pour une société de chaussures. Elle appartenait entièrement à des Indiens et employait une majorité d'Indiens dans ses opérations. La Commission des relations du travail homologua le syndicat comme agent de négociation pour ces employés et une révision de cette décision fut présentée au Tribunal divisionnaire de la Cour Suprême de l'Ontario, (voir le No. de *Nouvelles Indiennes* de février 79, Vol. 19, No. 10).

La Cour divisionnaire confirma que l'homologation du syndicat, par la Commission des relations du travail, provinciale, ressortait de cette autorité, malgré le fait que la manufacture et les employés étaient situés dans une réserve indienne. On interjeta appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel de l'Ontario, qui rejeta la requête en appel et finalement auprès de la Cour Suprême du Canada.

Parmi les neuf juges qui entendirent la cause en appel, sept étaient d'accord pour que l'appel soit rejeté, alors que le juge en chef et un autre juge différaient d'opinion. Monsieur le Juge Beetz transcrivit la décision de la majorité en ces termes :

La justice étant prompte et sûre, l'audience eu lieu au mois d'avril de cette année. Les avocats pour les Conseillers de la Bande de St. Régis, qui ont fait la demande de révision, ont utilisé deux arguments. Premièrement, ont-ils dit, en s'appuyant sur la déci-

sion de la Cour Suprême du Canada dans la cause de *Four-B*, la *Commission des Relations du Travail du Canada*, n'avait ni autorité, ni juridiction pour émettre des ordres homologant un agent de négociation pour les employés de St. Régis, ou exigeant que le Conseil de Bande entreprenne des négociations. De plus, ils ont soutenu que, peu importait la personne qui avait l'autorité d'homologuer un agent de négociation pour les employés, le Conseil de Bande de St. Régis qui était nommé comme l'employeur dans l'ordre d'homologation, ne pouvait être considéré comme "employeur" au sens du terme utilisé dans le *Code du Travail du Canada*.

Considérant le premier argument, la Cour d'Appel fédérale est convenue à l'unanimité que la décision *Four-B* ne pouvait pas faire jurisprudence dans cette cause. En considérant les termes de la déclaration du Juge Beetz, citée plus haut, le Juge Heald a déclaré :

"En relisant les arguments du Juge Beetz mentionnés ci-dessus, "la compétence fédérale exclusive", en rapport avec les relations de travail, concerne généralement les "relations de travail dans les entreprises, les services et les affaires qui, suivant l'aspect fonctionnel de la nature de leurs opérations et de leurs activités régulières, peuvent être caractérisées comme étant des entreprises, services ou affaires fédéraux ...". Il est en conséquence nécessaire, d'après moi, en appliquant les critères d'analyse de l'aspect fonctionnel, adoptés par le Juge Beetz, de déterminer la nature du travail effectué par les groupes d'employés en question. ...

... il est clair que ces employés sont occupés dans des domaines d'administration de l'enseignement, d'administration des terres et des propriétés indiennes, d'administration du bien-être social, d'administration du logement, ... (etc.) ... D'après moi, il est convenable de caractériser la fonction de ces groupes, comme étant généralement et exclusivement consacrée à l'administration de la Bande d'Indiens de St. Régis et de dire que la totalité de cette fonction est par nature, gouvernementale et tombe sous la juridiction de la *Loi sur les Indiens*. ...

... Le travail, l'entreprise ou l'affaire, est aussi dans ce cas, d'après moi, un travail, une entreprise ou une affaire "fédérale", du fait que l'activité poursuivie est mise à exécution sous l'autorité et selon la *Loi sur les Indiens* ..."

"... En ce qui concerne les relations de travail, la compétence législative provinciale exclusive est de règle; la compétence fédérale exclusive est une exception. L'exception comprend en général, les relations de travail dans les entreprises, les services et les affaires qui, suivant l'aspect fonctionnel de la nature de leurs opérations et de leurs activités régulières, peuvent être caractérisés comme étant des entreprises, services ou affaires fédéraux. ...

Il n'y a rien concernant les affaires ou les opérations de *Four-B* qui permette de la considérer comme une affaire fédérale : la couture des empeignes de chaussures de sport est une activité industrielle ordinaire qui tombe clairement sous l'autorité législative

provinciale en ce qui concerne les relations de travail. Ni la propriété de l'affaire par des actionnaires indiens, ni l'emploi par cette firme, d'une majorité d'employés indiens, ni le fait qu'elle poursuive ses affaires dans une réserve indienne avec un permis fédéral, ni les prêts et subventions fédéraux, considérés séparément ou ensemble, ne peuvent avoir aucun effet sur la nature opérationnelle de cette affaire. Par conséquent, d'après l'examen des critères traditionnels et fonctionnels, la *Loi des Relations du Travail* (provinciale) s'applique aux faits de cette cause et la *Commission des Relations du Travail de l'Ontario* à la juridiction."

D'après cette cause, donc, il paraît établi que lorsqu'une Commission des relations du travail quelconque, a eu juridiction ou l'autorité pour homologuer un agent de négociation pour une entreprise située dans une réserve indienne, c'est la commission provinciale qui avait l'autorité. Récemment, il est devenu certain que cela n'est cependant pas toujours le cas.

En août 1972, la *Commission des relations du travail du Canada* a émis un ordre, homologant l'Alliance de la Fonction Publique du Canada comme agent de négociation pour certains employés qui travaillent au bureau du Conseil de Bande de St. Régis. En fait, la Bande de St. Régis a ignoré cet ordre, mais en mars 1974, la Commission a émis un autre ordre, exigeant du Conseil de Bande de St. Régis, que ce dernier entreprenne les négociations collectives, selon les dispositions du *Code du Travail du Canada*. La Bande a également ignoré ce nouvel ordre et a interjeté appel auprès de la Cour d'Appel fédérale pour qu'elle révise ces ordres.

Cependant, en ce qui concerne le second argument, le Juge Heald et le Juge en Chef Thurlow, avec le Juge Le Dain en désaccord, sont convenus que le Conseil de Bande de St. Régis ne pouvait pas être considéré comme l'employeur, à propos de l'ordre émis par le *Conseil des relations du travail du Canada*. Le Conseil émet ses ordres selon l'autorité du *Code du Travail du Canada*. Ce code définit "l'employeur" comme "une personne quelconque qui emploie un ou plusieurs employés". Les avocats de St. Régis ont soutenu que le Conseil de Bande, décrit comme étant l'employeur dans l'ordre d'homologation du Conseil, n'est pas une "personne" au sens du terme utilisé dans le *Code du Travail du Canada*.

Le Juge Heald a déclaré :

"En ce qui a rapport à la thèse voulant que le Conseil de Bande n'est pas une "personne" au terme de la Loi, je suis d'accord sur ce point. La *Loi sur les Indiens* ne contient pas spécifiquement une définition du mot "personne". En déterminant si oui ou non, ce terme devrait être restreint au sens d'une personne naturelle, par exemple, un être humain, ou si l'on devrait lui attribuer un sens plus étendu pour y inclure celui d'une personne artificielle comme une société (ou peut-être d'autres groupes d'individus), on aurait dû prendre en considération le contexte et le sujet concerné dans le statut en question. ...

... il est clair que le Conseil de Bande lui-même n'est pas une personne en

soi, mais plutôt un groupe de personnes naturelles. Je ne puis rien trouver dans le contexte de la Loi, qui mette en évidence aucune intention de conférer au Conseil de Bande lui-même, le statut d'une personne juridique ...

... En conséquence, il me paraît clair, qu'en l'absence d'une extension statutaire bien définie du sens normal et courant, le terme "personne" tel qu'il est utilisé dans la *Loi sur les Indiens*, signifie une personne naturelle, par exemple, un être humain. De même, il me paraît clair qu'en se basant sur les faits de ce cas d'espèces, la "personne" décrite comme "l'employeur" dans la sous-section 107(1) du *Code du Travail du Canada*, doit être une personne dans le sens du terme utilisé dans la *Loi sur les Indiens*, et ... un Conseil de Bande Indien n'est pas une telle "personne". J'en ai donc conclu que le Conseil défendeur a agi en dehors de sa juridiction en émettant l'ordre d'homologation. Une telle conclusion suffit pour liquider ... cette demande. J'ajouterais cependant, que je suis aussi d'accord avec la requête du demandeur, que le Conseil de Bande n'a aucune capacité juridique spécifique pour "employer" du personnel et qu'il n'a dans ce cas, employé personne et qu'ainsi, il ne rentre pas dans le cadre de la définition de "l'employeur" contenue dans le (*Code du Travail du Canada*), ce qui constitue un autre aspect particulier.

En résumé, donc, la Cour d'Appel fédérale a conclu que dans cette cause il y aurait une compétence législative fédérale en ce qui a trait aux relations de travail concernant les employés du bureau de la Bande, car le travail qu'ils effectuent peut être considéré de nature fédérale. Cependant, un Conseil de Bande ne peut être considéré comme un "employeur" dans le sens du *Code du Travail du Canada* et ainsi, ne peut recevoir l'ordre de négociation selon le Code.

On peut paraître couper les cheveux en quatre lorsque l'on décide de dire que le Conseil de Bande n'emploie pas le personnel qui travaille dans le bureau de la Bande, car il doit bien y avoir quelqu'un qui est l'employeur. Et pourtant, une telle désignation n'est pas seulement une question de forme. Comme le Juge Thurlow l'a fait remarquer :

"... Dans une situation comme celle-ci, comme je le considère, il est nécessaire de trouver et d'identifier l'employeur (ce qui à mon avis n'a pas été fait) et d'examiner la source de ses capacités de poursuivre les activités dans lesquelles ses employés sont engagés, avant que l'on puisse déterminer, grâce aux critères d'analyse dont il est question dans la cause *Four-B*, si l'activité poursuivie est de caractère fédéral, dans le sens où elle entre dans le cadre de l'exception en ce qui concerne les entreprises fédérales, d'après la règle générale qui veut que les relations de travail sont des questions qui demeurent dans le cadre de la juridiction provinciale."

Il semble donc que le personnel employé dans une entreprise située dans une réserve indienne est soumis aux lois du travail et que généralement, ces lois auxquelles ces employés sont

(suite à la page 4)

FILMS

The Colours of Pride

Title: The Colours of Pride
ordering code: 106C 0173 622
N.F.B. 1974
24 min. col.
Education level: Jr & Sr. high
undergraduate
Possible Themes: Art
Native Studies

Canadian Native artists increasingly have gained recognition in the artistic worlds of North America and Europe. In this film four leading Canadian Indian painters are interviewed by Tom Hill, A Seneca, whose special interest in art is reflected by his insightful comments on the character of contemporary native painting.

The artistic styles and personal stories of Norval Morrisseau, Allan Sapp, Alex Janvier and Daphne Odjig differ greatly. In film their strong individual characteristics are clearly visible as well.

Norval Morrisseau's work reflects Ojibway mythologies and his own personal dream world. His strokes are bold and the representations he provides of mythical forms are often distorted and threatening. His colours are strong and he uses mostly raw unblended pigments. Students interested in pursuing an analysis of his work further, using film, should see *Paradox of Norval Morrisseau* (106C 0174 543).

Allan Sapp is a gentle, shy man, very different in temperament from Morrisseau. His art reflects his character, to an extent. He paints simpler, more representational art in soft natural colours drawn from nature-brown greys and green. The source of Sapp's inspiration are his youth on the Red Pheasant Reserve on the north Saskatchewan River and more contemporary scenes from the locale. The C.B.C. has produced a twenty four minute film on this artist entitled *By Instinct a Painter* (106C 0176 223) which can be used, if class time permits, to delve further into the visual side of this man's work and inspirations.

The third painter featured in *The Colours of Pride* is Daphne Odjig who prefers to work in collage. In this short segment, the film crew accompanied her on one of her woodland walks as she collected natural materials to be incorporated into her latest work. Again, like Allan Sapp, she prefers to work with natural colours, favouring autumnal hues.

The final artist Alex Janvier, is a more "academic" painter than the others. There is a deliberateness and precision in his work that is closer to European styles than to the styles of contemporary Indian artists. Janvier is described in the film as an "intelligent abstractionist who is using his Indian heritage as a source of inspiration for 'mainstream' abstract art."

Brothers

"WE ARE BROTHERS"

Together, side by side, my brothers we dance the Round Dance good and free

Cast away your fears and hate
No time left to discriminate
among ourselves
We are brothers

Apache, Seminole and Cherokee too

Make room in this Round Dance
for a Sioux

Say's that he's a half-breed
has no white kin
Says that he's an Indian, let him in
We are brothers

Together, side by side, my brothers we dance the Round Dance, good and free
We are brothers

By Sea Flower
from *American Indian Prose and Poetry*

(continued from page 3)

of Indian and non-Indian children. Native infants, however, gained more weight in their first year than non-Indians and Evers noted a "trend" between the development of respiratory difficulties and excess weight gain. She said further research is needed in this area and will seek funding to continue her investigations.

Because of her research, Evers, mother of a four-year-old girl said she will change the feeding patterns for her next child, expected soon.

"I will probably not introduce solid foods until four to six months. I think that until a few years ago mothers were advised to give their babies solids within the first two to three weeks of birth."

Her new research will examine more closely the feeding practices of Indian mothers and their infant and the development of disease.

BAKED STUFFED ARCTIC CHAR

1 Arctic char
3/4 cup stuffing per lb. of fish
1/4 cup butter
salt
pepper

1. Prepare char for baking as follows: If fish is frozen, thaw it slowly in the refrigerator. As soon as the flesh is thawed, slit the belly and remove the entrails (which will still be frozen) intact. Wash and dry the fish, leaving the head and tail on if desired. Sprinkle the cavity with salt. If you don't care for the eyes, remove them with a small measuring spoon and place red or green cherries in the cavities.

2. Stuff the fish, loosely, allowing about 3/4 cup stuffing for each pound of fish (dressed weight).

3. Fasten the opening with small skewers or toothpicks and loop string about them as you would lace shoes.

4. Butter the outside of the fish and sprinkle lightly with salt and pepper.

5. Wrap in greased foil, using the drug store wrap to ensure a sealed closure, but leave room for expansion of steam.

6. Measure the fish at its thickest depth and allow 10 minutes cooking time for each inch of stuffed thickness after the first 15 minutes. Bake in a hot oven at 450°F.

7. Open the foil for the last 10 minutes of baking time to crisp the skin and brush the surface with melted butter once or twice during this period.

8. Transfer the fish whole to a large platter or a board covered with gold or silver foil and garnish with parsley, lemon slices and penguins or murrets made from peeled hard cooked eggs and ripe olives. Serve with lemon butter or sour cream caper sauce. Serves two per pound of uncooked weight.

(continued from page 1)

to these Indian persons.

"Now with respect to the sections of the Act which deprive women of status on marriage to non-Indians, some Bands and some Indian women have indicated their unhappiness with this provision.

"On the Band's request, we are prepared to suspend the sections of the Indian Act which place them in this position and at the same time suspend those sections of the Act which would affect their children's status.

"This step is in keeping with my own conception of how Indian government should work. Indian government implies that the elected governments make important decisions affecting their Band members."

Notice about Back Issues

Due to costs and storage problems the Indian News does not make back issues available. We are sorry for any inconvenience this policy may cause.

INDIAN NEWS

The next best thing to smoke signals!

Indian News has revised and updated its distribution list. Should you wish to have your name added to this list please complete this form and mail it to The Editor, Indian News, Ottawa, Ontario. K1A 0H4

La liste postale du journal *Nouvelles Indiennes* a été révisée et mise à jour. Si vous désirez que votre nom soit ajouté à cette liste, veuillez remplir la formule suivante et l'adresser Au Rédacteur, *Nouvelles indiennes*, Ottawa, Ontario. K1A 0H4

— PLEASE PRINT CLEARLY —

Name - nom

Address - adresse

Postal code - Code postal

Is this a change of address?
S'agit-il d'un changement d'adresse?

Yes
Oui

No
Non

No. of copies required - Nombre
d'exemplaires demandés

**FOR
POUR** ▶

Library
Bibliothèque

Individual
Particulier

Regional Office
Bureau régional

School
Ecole

Association

Band Council
Conseil de bande

Other
Autre

Of the two official languages in *Indian News*,
I read the:

English version
La version anglaise

Des articles de *Nouvelles indiennes* publiés
dans les deux langues officielles, je lis:

French version
La version française

I am an:
Je suis un:

Indian subscriber
Abonné indien

Non Indian subscriber
Abonné non indien

L'Indien dans la ville

par Larry Krotz

Article reproduit avec la permission de "The United Church Observer"

Comment nous nous acheminons vers de nouvelles relations entre les Églises et la population autochtone du Canada

"Almighty Voice n'était pas nécessairement un mauvais Indien..." On insiste sur le terme mauvais. Pause.

Fred Favel cite le début d'une histoire extraite d'un livre d'école élémentaire.

Il n'y a aucun bruit dans la salle. Les femmes sont assises autour des tables disposées en rond et recouvertes de nappes en vichy aux couleurs pimpantes. Leurs visages sont tendus, elles ne se regardent même pas furtivement les unes, les autres.

Favel, debout, se tenant droit derrière un pupitre de métal, fait une pause pour faire ressortir son point, son corps oscillant d'arrière en avant, rivé dans ses chaussures marrons. Puisant des exemples dans toute l'Amérique du Nord, il essaie de démontrer les façons stéréotypées dont on présente les Indiens, même aux enfants des écoles; et comment les livres de textes donnent aux enfants blancs une impression figée sur les Indiens et avilissent l'image même des enfants autochtones. Il observe son auditoire durant un long moment et constate son inconfort. Après une nouvelle pause, il décide qu'il ne peut quitter la salle en lui laissant un sentiment de culpabilité.

"Il y a encore de l'espoir," ajoute-t-il gentiment. La situation peut être encore sauvée." Mais c'est urgent. Il faudra beaucoup travailler. Une aide est donc possible. Les femmes sont soulagées, elles applaudissent.

Fred Favel est un Indien Cri né à Winnipeg, qui a passé la majeure partie de sa vie à Vancouver. Nous sommes ici à Regina par un soir d'automne. Favel "fait son numéro" pour un groupe de femmes d'églises, le quatrième cette semaine. Ce groupe est un Chapitre de la ligue des femmes catholiques, banlieusardes à la fin de leur trentaine ou, un peu plus âgées, bien habillées, attrayantes et élégantes, mais inquiètes. Dans leur ville il se passe des choses qu'elles ne comprennent pas. Elles ont invité Fred pour apprendre à mieux connaître les Indiens qui sont au nombre de 20 000 à Regina. Remarquez cependant qu'ils n'habitent pas leur banlieue; mais ils ont une influence sur leur ville.

Favel est le directeur des Relations raciales autochtones de Regina. Un homme vif qui a entrepris la tâche apparemment impossible de médiateur entre deux groupes de plus en plus hostiles : les Indiens et la police de Regina, cela depuis deux ans, alors que la situation menaçait d'être explosive. Un homme ambitieux dont la demeure et le bureau sont pleins de souvenirs recueillis alors qu'il frayaient avec Pierre Trudeau. Et maintenant, il essaie d'expliquer à l'auditoire féminin frileux qui se presse dans ce gymnase, l'équilibre délicat de la situation de leur ville.

Beaucoup de gens vous diront avec plus ou moins de franchise, qu'il y a trois ans, Regina était sur le point d'exploser. De nombreux Indiens et Métis, pour la plupart sans expérience

de la vie citadine, venaient s'installer en ville. Comme Regina était une petite agglomération de 140 000 habitants seulement, ils devinrent rapidement une minorité apparente.

Ils trouvèrent la vie urbaine difficile. Leur présence rendit la population blanche de plus en plus nerveuse. La tension et les frustrations s'accroissent. Un grand nombre de pauvres Autochtones désorientés se rassemblèrent au cœur de la cité. Les hommes d'affaire du centre-ville se plaignirent. La police arrêta de plus en plus d'Autochtones, et leurs frustrations augmentèrent. Cinq cas de présumées brutalités policières furent portés à l'attention du procureur général du Saskatchewan, mais ils furent écartés faute de preuves suffisantes.

C'est à ce moment-là que des groupes d'Autochtones, des associations civiques et la police se réunirent pour former l'Association des relations raciales autochtones de Regina, dans l'espoir de prolonger la période d'attente. Ils embauchèrent Favel et lui confièrent le mandat d'agir au nom des Autochtones, qui avaient à se plaindre de la police ou qui éprouvaient des difficultés avec le système judiciaire, de tenir la police au courant des divergences et d'éduquer les personnes de Regina désireuses de se renseigner, y compris les associations comme celle de la Ligue des Femmes catholiques.

Nous nous sommes rendus au bureau de Favel, dans une rue industrielle, au nord du centre-ville.

John Rockthunder, l'un des trois collaborateurs des Relations raciales revenait justement du tribunal. Il venait de prêter son assistance, comme il le fait fréquemment, à un jeune Indien accusé d'avoir conduit alors que son permis était suspendu. Pour la quinzième fois, Favel a insisté sur le fait qu'il est indispensable que des Indiens travaillent pour la population indienne. C'est de cette seule façon qu'ils s'en sortiront.

Favel déclare sans ambage que grâce à son projet, les choses viendront à se calmer, les Blancs s'habitueront au fait qu'un bon nombre d'Indiens font partie de la communauté, et que les Indiens acquerront la force et les connaissances nécessaires pour mener leurs propres luttes. Il espère qu'il aura assez de temps pour mener ce projet à bien.

Ed Kempling travaille aussi à Regina, dans un bureau encombré à l'étage au-dessus du Centre de Fraternité de Regina. Il est au service du *Native Concerns Committee* (Comité des préoccupations autochtones), un projet de l'Église Unie du Canada qui constitue l'élément prépondérant des préoccupations de cette Église en ce qui concerne la population autochtone de Regina. Kempling est un Blanc, grand et volubile, ordonné pasteur de l'Église Unie et qui a passé la majeure partie de sa vie d'adulte à travailler auprès des Autochtones. Au début de sa carrière, il a été directeur d'école, résidant en Alberta et dans l'île Vancouver.

L'histoire favorite que raconte Kempling a trait au groupe d'une église de Hamilton en Ontario. On avait chargé des vêtements usagés dans un camion et on les avait expédiés dans le

Nord, à la réserve indienne de Cape Croker. À son arrivée, le chauffeur demanda au chef Wilmer Nadjiwan ce qu'il devait faire de son chargement. Calmement, le chef dirigea le chauffeur vers une falaise dominant la baie Georgienne et lui dit d'y jeter son chargement. C'est là dit-il qu'ils jettent leurs ordures.

Pour Kempling, cette histoire illustre bien les relations tendues entre les Églises et la population autochtone du Canada. Il aime la raconter et a essayé d'en tirer un enseignement. Mais la vérité qui s'en dégage n'a pas rendu sa tâche plus facile. Il pense avoir, en tant que missionnaire, atteint la limite du possible. Il se rappelle avec regret les voyages répétés qu'il a entrepris au cours des années 50 pour faire retourner les enfants dans les écoles, ce qui paraissait juste à l'époque.

Le *Native Concerns Committee*, dont Kempling est le coordinateur depuis 1978, a, au cours des vingt dernières années, secouru des jeunes filles nouvelles venues en ville en leur évitant de devenir clochardes. Le comité les logeait dans des chambres et leur fournissait le nécessaire pour vivre. Mais les organisations autochtones se lancèrent dans la même voie, avec succès, en soutenant que ce rôle leur revenait exclusivement. Elles provoquèrent ainsi, dans les organisations comme le *Native Concerns Committee*, une crise d'identité.

Dans un certain sens, toute l'Église subit cette crise d'identité. D'une part, elle se trouve dans une impasse à cause des nouvelles revendications des organisations autochtones et d'autre part, un certain complexe de culpabilité vient freiner ses élans.

Il semble que Kempling se trouve pris entre les deux tendances. Il résiste à l'impulsion missionnaire trop simpliste de mettre sur pied une congrégation indienne comme beaucoup le lui demandent. Il paraît cependant embarrassé par un sentiment de culpabilité à caractère plutôt émotif.

Qu'est-ce que Kempling et Favel ont en commun ? Mis à part le fait qu'ils semblent tous deux comprendre la situation de leur ville et l'énormité de la convulsion sociale qu'elle subit, ils sont remplis du même espoir et partagent le même point de vue quant au rôle de l'Église. Dans la mesure où les Autochtones sont concernés, ils admettent que les Églises ont très peu à faire en dehors de leur propre cercle. Leur rôle doit se borner à éduquer la population blanche.

L'héritage que les églises chrétiennes ont légué aux Autochtones n'a pas favorisé le progrès. Dans son ouvrage très dur, publié en 1968, sur la situation des Indiens au Canada, Harold Cardinal, chef indien de l'Alberta écrit : "L'Église chrétienne est tellement discréditée auprès de la société autochtone, que sa décision probablement la plus habile serait à long terme, de cesser toutes ses activités en faveur des Autochtones. Après avoir envisagé d'aborder d'une nouvelle façon les besoins spirituels et moraux de notre peuple, elle pourrait, au bout d'un certain temps, se trouver une nouvelle raison d'être et se faire accepter." Il fit ensuite une liste des raisons pour lesquelles il estimait que

l'Église s'était discréditée : les pensionnats (écoles résidentielles) dirigés par les églises, ont provoqué de graves perturbations au sein de la société indienne; les activités des missionnaires et des prêtres rivaux ont causé des séparations sectaires dans beaucoup de communautés indiennes; les Églises ont été trop souvent identifiées avec le gouvernement ou la société de la Baie d'Hudson et accusées de servir plus leurs intérêts que ceux du peuple; les missionnaires ont détruit l'ancienne culture indienne; ils ont appris au peuple qu'il était barbare et païen; ils ont discrédité les shamans et les médecins traditionnels, détruit les mâts totémiques et rendu illégales les cérémonies traditionnelles.

Kempling admet que seulement un petit nombre d'Autochtones sont affiliés aux Églises Unies à Regina. Les Indiens de Regina qui sont affiliés aux Églises, le sont soit avec les congrégations florissantes évangéliques et pentecostales, soit avec une poignée de congrégations autochtones dirigées par les catholiques, les luthériens et les méthodistes.

Mais beaucoup de gens ne sont pas engagés. Fred Favel me dit que "pour la plupart des Autochtones, cela est hors de propos, à moins que vous soyez catholique et que vous ayez été entraîné à assister à la messe depuis si longtemps, que vous vous sentiez coupable en vous en abstenant."

Qu'en est-il alors des gens comme Kempling qui sont manifestement sincères, qui ont à cœur le bien de leurs communautés et qui sont sympathiques à la cause des Autochtones ? Qu'en est-il aussi de ces femmes pleines de bonne volonté, assises autour des tables recouvertes de nappes en vichy au gymnase de l'école de Regina ?

En juin 1979, la conférence de l'Église Unie du Saskatchewan a lancé une "année de repentir pour la façon scandaleuse dont le Canada a traité sa population autochtone." C'était un geste symbolique. Même si des gens comme Kempling semblent mal à l'aise, embarrassés par cette décision, c'était néanmoins une façon de faire table rase du passé, de demander pardon, de promettre un nouveau départ sur de nouvelles bases. C'était en fait une décision réellement conçue pour apaiser la conscience des Blancs, des gens d'Église, une tentative pour éteindre tout sentiment de culpabilité. Cela peut ou ne peut pas impressionner les Autochtones.

Kempling estime que le rôle des Blancs et des gens d'Église n'est pas d'impressionner les Autochtones mais seulement d'être présents et de participer aux propres batailles des Autochtones. Kempling passe ainsi son temps à travailler avec quelques Indiens qui sont d'une façon ou d'une autre les leaders de leurs communautés. Il le passe avec le Comité de la Communauté centrale Nord et il s'efforce de persuader le Conseil d'Éducation de Regina d'enrôler des professeurs adjoints autochtones dans les écoles qui ont une population importante d'élèves autochtones. Il est présent, mais il s'efface lorsqu'un

(suite à la page 4)

Co-operation

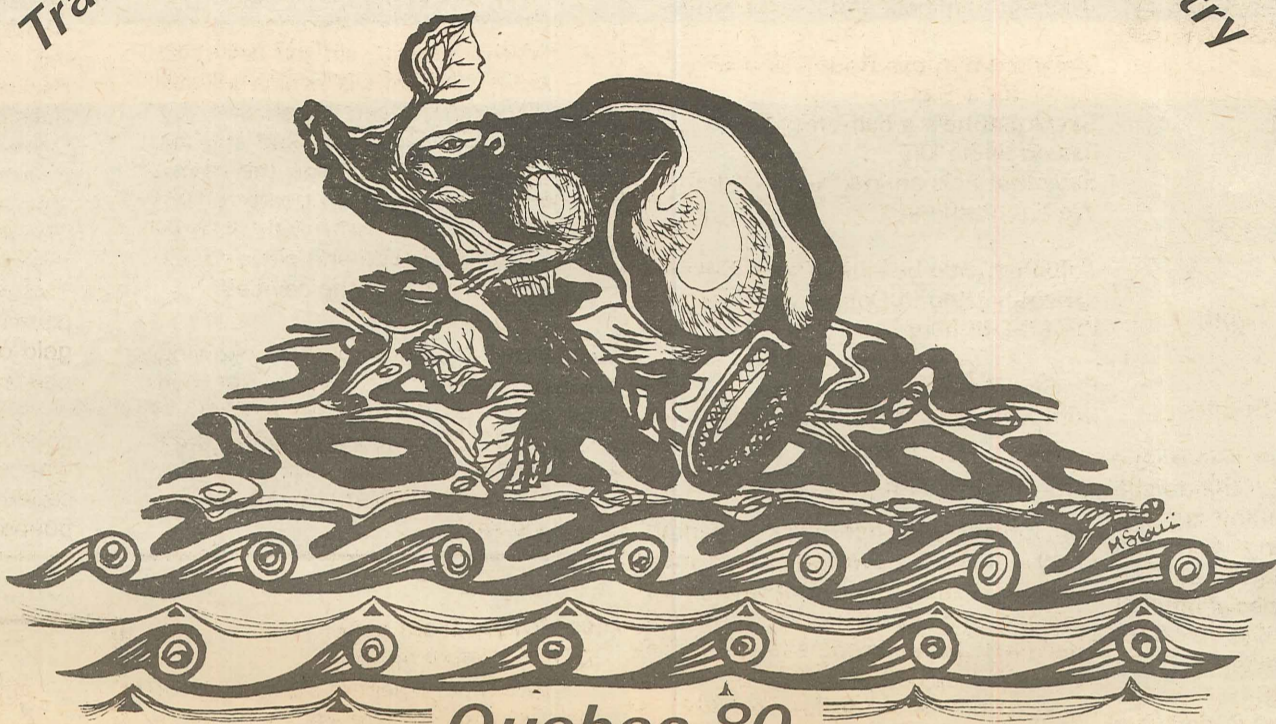
CANADA

Travail

Industry

Partage

Sharing



Quebec 80

Tuesday Sept. 30 to Friday Oct. 3

Mardi le 30 septembre au vendredi le 3 octobre

*Conférence Nationale des Centres Culturels et éducatifs
National Conference of Cultural Education Centers*

Localisation: *Manoir du Lac Delage,
40 avenue du Lac
Ville du Lac Delage
P.Q. G0A 4P0
Tel: (418) 848-2551
(20 milles from Quebec City)*

Contact: *I.E.C.A.M.
boulevard Bastien
Village Huron
Quebec G0A 4V0
a/s (c/o) Régent Sioui
Tel: (418) 842-0277*

Loges-Lodges (workshops)

- MUSEUM AND EXHIBITS
- AUDIO-VISUAL PROGRAMS
- ARTS AND CRAFTS
- CURRICULUM DEVELOPMENT
- DANCE, MUSIC, THEATRE
- HISTORICAL RESEARCH, ARCHIVES
- LANGUAGE DEVELOPMENT
- LIBRARY IN C/E CENTER
- PUBLICATIONS SCHOOL PROGRAMS
- SURVIVAL AND TRADITIONAL WOODCRAFT
- OTHER TOPICS (SPECIFY)
- ORGANIZATION AND MANAGEMENT OF A C/E CENTER
- ADMINISTRATION AND CRITERIA OF THE NATIONAL PROGRAM

- MUSEES ET EXPOSITIONS
- PROGRAMMES AUDIO-VISUELS, RADIO, TELEVISION
- ARTISANAT
- MATERIEL DIDACTIQUE
- DANSE, MUSIQUE, THEATRE
- RECHERCHES HISTORIQUES
- LINGUISTIQUE
- BIBLIOTHEQUE DANS LES CENTRES
- PROGRAMMES SCOLAIRES PUBLICATIONS
- TECHNIQUES TRADITIONNELLES ET VIE EN MILIEU NATUREL
- AUTRES SUJETS (SPÉCIFIEZ S.V.P.)
- ORGANISATION ET GESTION D'UN CENTRE C/E
- ADMINISTRATION ET CRITÈRES DU PROGRAMME NATIONAL

Une tragédie nationale

Par Barbara Yaffe (Globe and Mail)

ST. JOHN'S — D'après les porte-paroles du gouvernement et des agences sociales, d'un bout à l'autre du pays, l'absence de services de soins pour les enfants de la population autochtone du Canada, constitue une tragédie nationale.

Au cours de la conférence du Conseil Canadien pour le Développement Social, cinq orateurs ont été unanimes à condamner les gouvernements fédéral et provinciaux pour leur échec dans l'accomplissement de leur devoir vis-à-vis des soins à donner aux enfants autochtones.

Le gouvernement fédéral a de par la loi, l'entière responsabilité du peuple autochtone, mais il n'est pas équipé pour offrir une gamme complète de services sociaux. Les provinces disposent de ces services, mais elles considèrent que c'est la responsabilité du fédéral. "Il semble qu'elles ne veulent faire guère plus, qu'en discuter entre elles," a déclaré Vic Belknap, un directeur du Ministère des ressources humaines de Colombie-Britannique.

En attendant, les réserves indiennes en ont tellement assez, qu'elles essayent d'assumer elles-mêmes la responsabilité des services de soin pour leurs enfants, a-t-il précisé. Dans une réserve de C.B., le Conseil de Bande a récemment adopté un arrêté pour s'attribuer lui-même cette autorité.

Otto Driedger, directeur de l'école de justice humaine de l'Université de Regina, a dit que les enfants autochtones ne reçoivent des soins que dans les situations de vie ou de mort.

D'après des statistiques nationales, cela est très courant; elles indiquent que la moitié des enfants qui reçoivent des soins dans l'Ouest, sont Autochtones. À l'échelle du pays, environ 20 pour cent des enfants qui reçoivent des soins sont Autochtones, ce qui est hors de proportion si l'on considère leur nombre dans la population.

Au dire de M. Driedger, la plupart sont amenés à recevoir ces soins parce qu'ils ont besoin de protection, ou parce qu'on les a catalogués comme délinquants.

Avant qu'ils atteignent l'âge de 25 ans, environ 70 pour cent des Indiens inscrits du sexe masculin vont en prison, a déclaré aux délégués, Philip Hepworth, professeur de travail social à l'Université de Regina.

M. Belknap et Michael Bennett, administrateurs régional en Colombie-Britannique pour le Ministère des Affaires Indiennes, considèrent tous deux que la situation lamentable des enfants autochtones constitue une "tragédie nationale".

M. Bennett estime que le gouvernement doit agir avant que les réserves passent elles-mêmes à l'action. "Ces gens ne vont pas rester inactifs en regardant leurs jeunes passer par ces fichues institutions correctionnelles et ces familles adoptives, pour ensuite tomber dans l'oubli."

Paul Vrooman, directeur général de la Société d'aide aux enfants de Sarnia, a exprimé la crainte que "si les Bandes se chargent de ce service, il finira par disparaître."

Il a précisé que sept des dix-neuf délinquants juvéniles qui sont aux soins de la SAE sont des enfants autochtones, ce qui est hors de proportion comparativement au nombre de

jeunes Autochtones dans la région de Sarnia-Lambton. "Et ces enfants ne sont pas commodes. L'un d'eux a participé à une fusillade contre la police. Il y a des cas de suicide, d'alcoolisme, d'abus de stupéfiants, de cambriolage et de vol, et de fugues."

M. Vrooman a noté que, bien que trois réserves soient situées dans la région de la circonscription hospitalière de la société, le Conseil des directeurs de la SAE ne compte aucun représentant autochtone parmi ses membres.

Plus tôt, au cours d'une discussion plus générale sur le bien-être des enfants, Douglas Barr, directeur général de la Société de l'aide aux enfants de Toronto métropolitain, a déclaré que le gouvernement de l'Ontario est allé trop loin avec sa politique de désinstitutionnalisation.

"Le Ministère (des services sociaux et communautaires) a fermé un nombre important d'institutions correctionnelles et de santé mentale, ce qui nous laisse peu d'alternatives avec une longue liste d'attente."

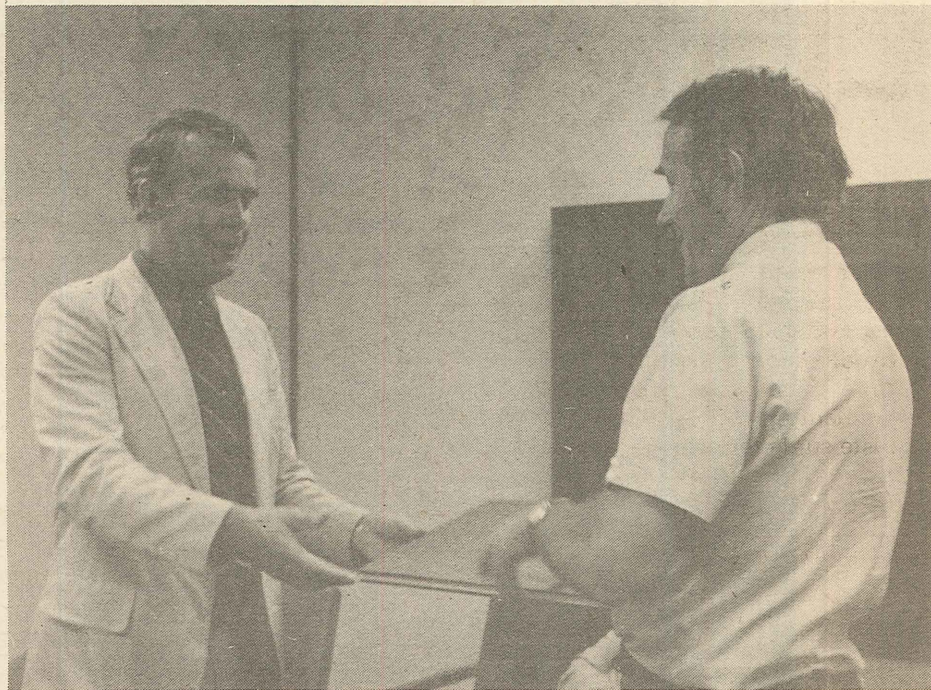
M. Barr a dit qu'il a perdu 20 pour cent de son personnel l'année dernière à cause des fréquents changements du personnel et de leur fin de carrière. "Il a ajouté que les sociétés d'aide aux enfants ont tendance à recruter des travailleurs sociaux le vendredi et à les mettre au travail sur le terrain le lundi suivant, avec de nombreux cas à régler et peu d'expérience." Les policiers ne sont pas autorisés à porter une arme au cours de leurs premiers six mois. Nous ne formons pas notre personnel avant de l'exposer au public."

M. Barr a détecté une attitude antagoniste envers les enfants parmi les membres de la soi-disant génération du moi. "L'altruisme a disparu pour faire place à l'intérêt personnel." La seule façon d'obtenir l'appui du public pour le financement des services sociaux, est de conjuguer l'intérêt public avec l'intérêt personnel en soulignant que chaque fois qu'un enfant finit derrière les barreaux, cela fait un contribuable de moins à partager les frais.

À mesure que la société vieillit, la lutte se développera entre les groupes de pression pour les vieux et les jeunes, a-t-il dit. Et il a conclu "Les vieux votent, les jeunes ne votent pas."

Anciens numéros

A cause du coût et des difficultés d'entreposage, les anciens numéros de Nouvelles Indiennes ne sont pas disponibles. Nous nous excusons pour les inconvénients causés par cette politique.



Ottawa: (G. à D.) Richard Groot, directeur du service géographique EMR, remet une copie de l'Atlas Toponomique du Canada au directeur général de la section Réserves et Fidéicomis du MAINC, J.D. Leesk.

Nouvel atlas

Vous vous demandez où se situe la réserve indienne Keeseekoowenin, où bien dans quelle province se trouve celle de Winneway. Ne cherchez plus, Energie, Mines et Ressources Canada en collaboration avec la maison d'édition Guérin, vient de publier l'Atlas

Toponomique du Canada. L'ouvrage de 170 pages renferme 48 mappes et, 64 pages d'index listant les quelques 22,000 communautés de plus de 50 habitants au pays. On peut trouver l'atlas dans toutes les bonnes librairies au prix de \$39.95.

mercure dans la rivière. Bien que le métal ne soit plus utilisé par l'usine, on en trouve encore à l'état de traces, qui finissent par atteindre la rivière.

Selon le rapport, pour dépolluer le lac Clay et le réseau hydrographique en son aval, il faudra stopper l'apport de mercure des sédiments en amont du lac. Parmi les correctifs possibles figurent le dragage de ces sédiments ou leur envoi dans une série d'étangs artificiels pour ensuite en extraire le mercure par voie chimique. Selon le rapport, toutes ces mesures coûteraient très cher à appliquer, auraient une efficacité limitée et pourraient peut-être avoir des répercussions écologiques défavorables.

L'étude est actuellement menée en vertu d'une entente à frais partagés, passée entre le Canada et l'Ontario le 5 juin 1978 en exécution de la Loi sur les ressources en eau du Canada. L'équipe fédérale-provinciale poursuit ses recherches en vue de mieux asseoir les conclusions de l'étude. Le rapport final sera publié au printemps de 1981.

(suite de la page 1)

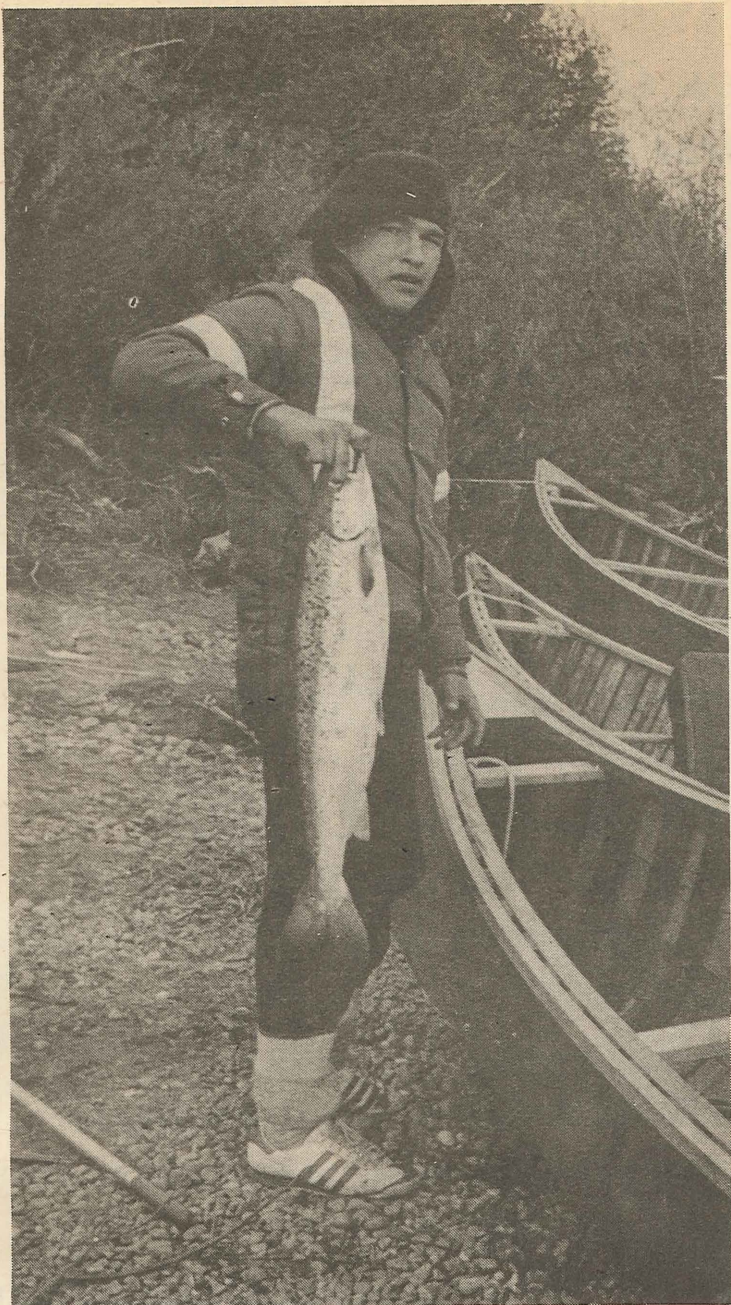
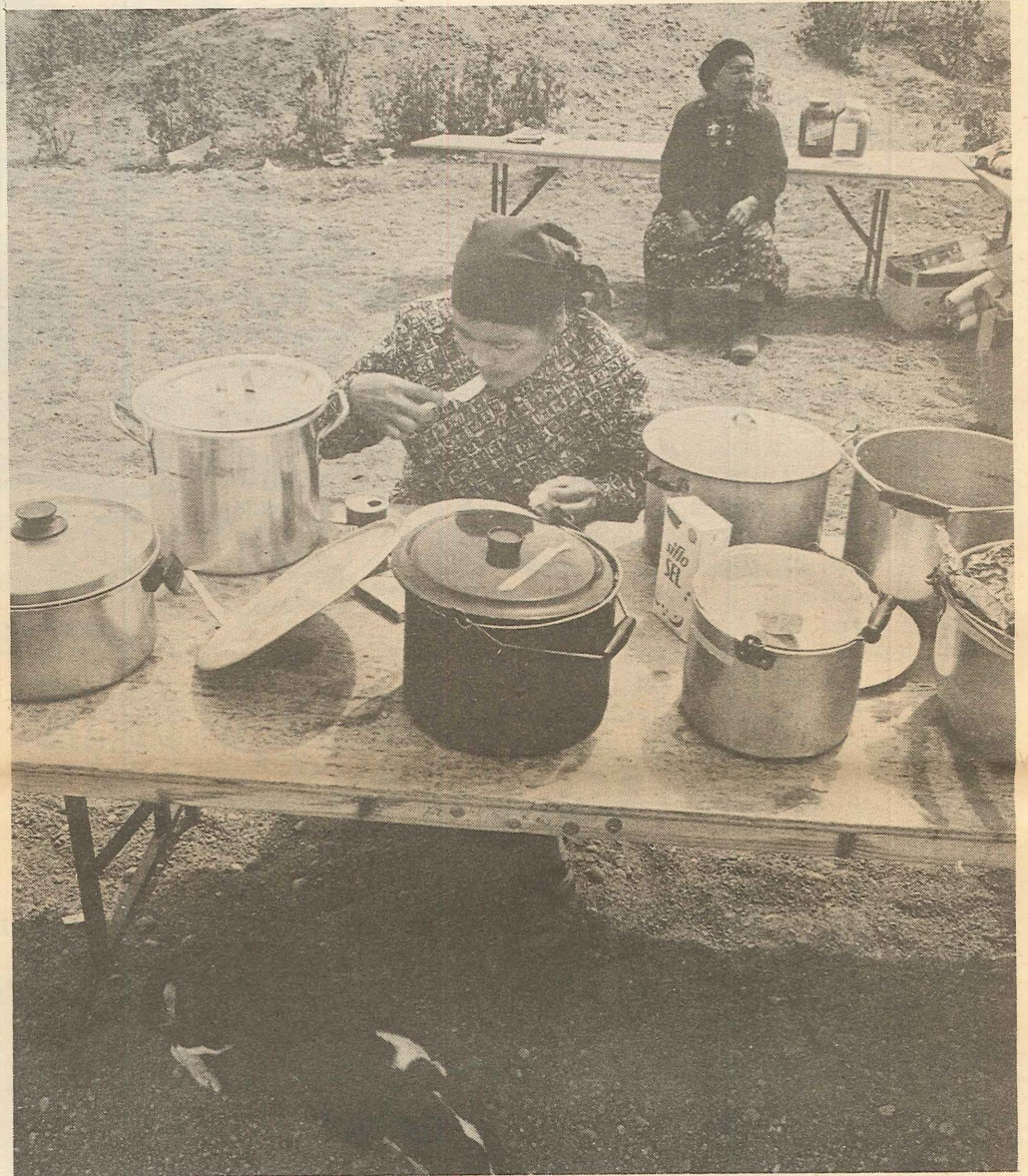
sons de la Wabigoon et d'espèces de certaines parties de la rivière des Anglais, entre les lacs Ball et Umfreville, continueront de dépasser, durant plusieurs décennies, les limites fixées. On ne pourra donc les consommer si de véritables correctifs ne sont pas apportés. Selon la norme fédérale, le poisson mis en vente ne doit pas contenir plus de 0,5 millionième de mercure et le ministère de l'Environnement de l'Ontario recommande de ne pas consommer de poisson en renfermant plus de 1,5 millionième.

Au cours des quatre prochaines années, écrit-on dans le rapport, la modernisation de l'usine de Dryden et la construction d'installations d'épuration de ses eaux usées, exigées par le ministère de l'Environnement de l'Ontario, devraient réduire les rejets de

Maison pour enfants adoptés

PORTAGE LA PRAIRIE (PC) — Une maison destinée aux enfants adoptés autochtones et dont le personnel est composé de conseillers autochtones a été inaugurée dans la réserve des Indiens Dakota Plains, au sud de Portage La Prairie, dans le sud du Manitoba. On pense que c'est la première du genre au Canada; comprenant cinq chambres à coucher, et financée par le gouvernement fédéral, elle accueillera huit garçons âgés de 8 à 14 ans. Le Chef Ernie Smoke du conseil tribal Dakota-Ojibwa a déclaré que cette demeure est la réalisation d'un rêve de cinq années. "Toute la communauté contribuera à aider le projet," dit-il. "Nous envisageons déjà de construire une installation identique pour les filles."

Fishing Festival at the Moisie River



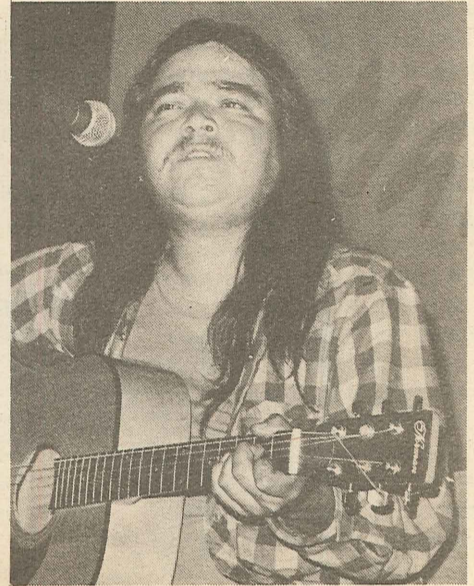
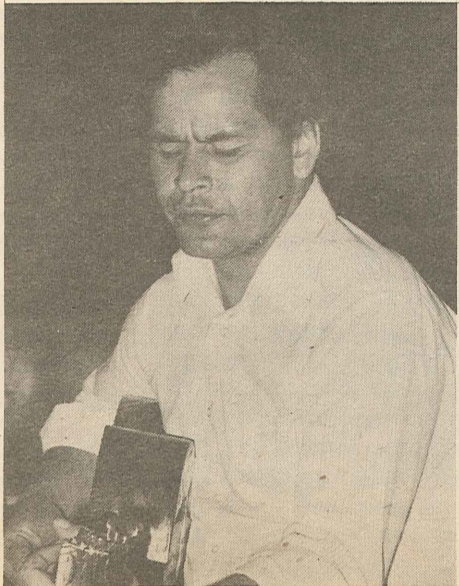
ru
M
al
a
liv
sh
th
riv
Se
cl
up
ov
to
hu
bo
re
fr
of
fe
M
Ph



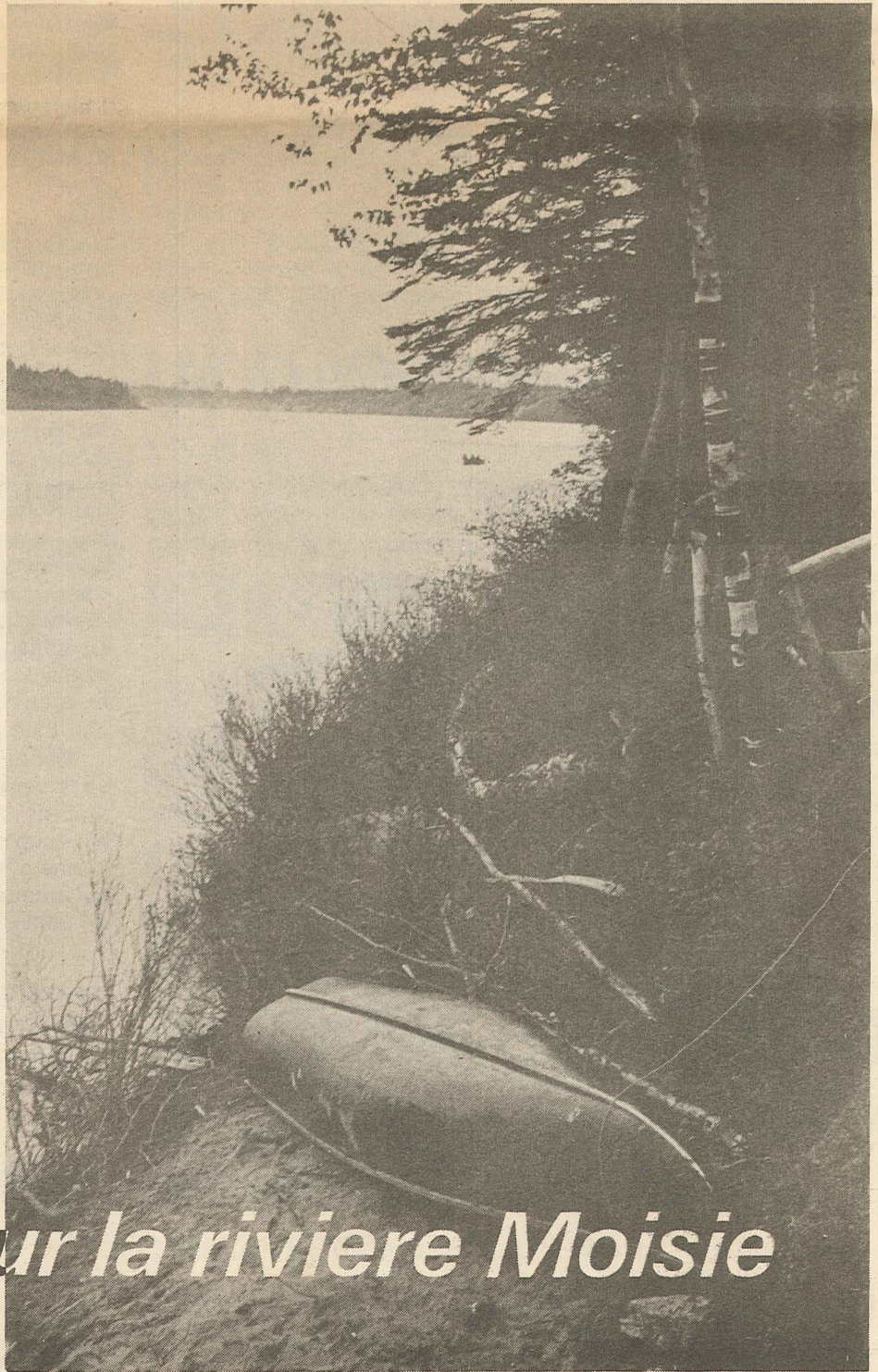
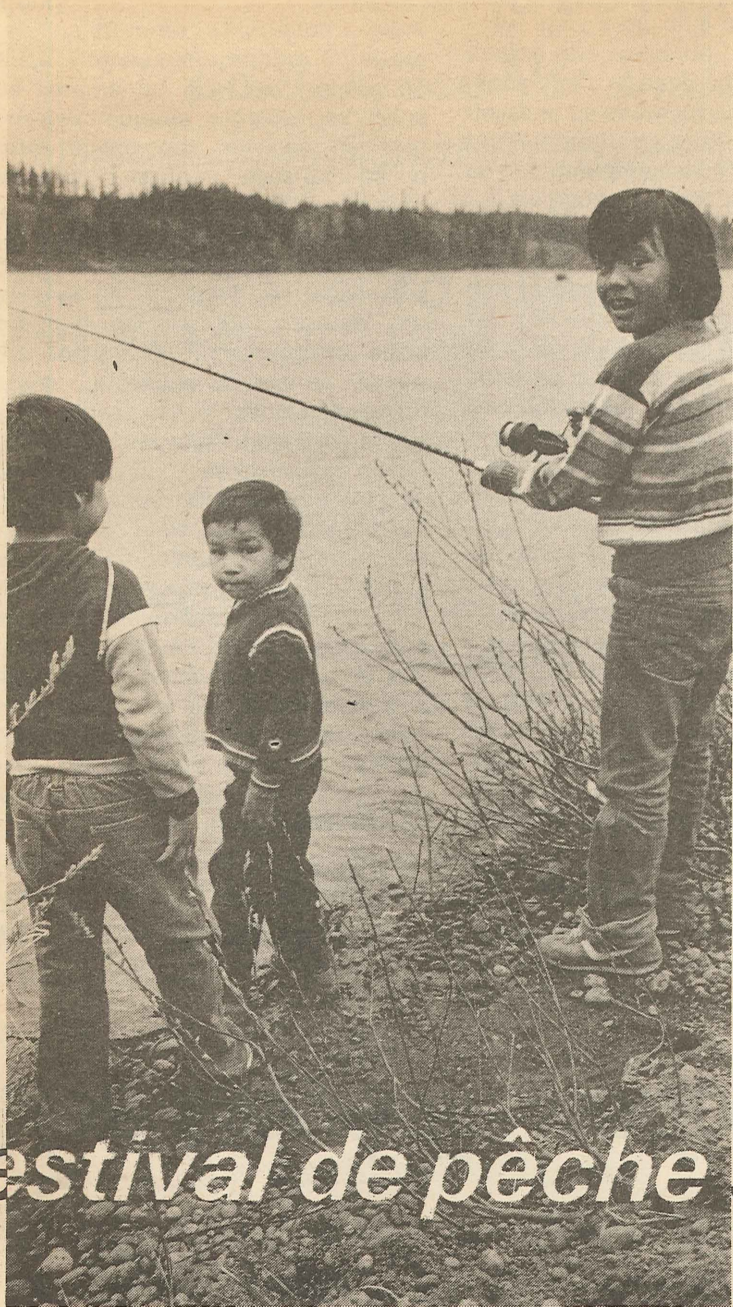
*River Moisie, your waters
than words can ever tell...*
Summer Northern Quebec's
Indians set up camps
banks of the Moisie River for
salmon fishing, music, and
the bush.

*...erred in your lush evergreen
live and we laugh following
your joyous meanderings...*
the people fishing at the
nearby Manilotanam and
reserves. They camp in
wigwams and tents, moving
in pursuit of the salmon.
Moisie River used to be our
highway. In the past we used
to portage seven or eight
miles north to go hunt caribou
with the village elders

Manilotanam, located two miles
from our front camp, was the site
of the music festival. The evening
concert featured recording artists Willie Dunn,
Manilotanam's, and Manilotanam's
Peckenzie.



**Photos and text by
Edward Hillel**



Festival de pêche sur la riviere Moisie